

Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT ANNUEL 2018
Assemblée Générale du 20 juin 2019



AIDONS-LES À ÊTRE
ACTEURS DE LEUR **vie.**



Intervenir Accueillir Réunir Contenir Soutenir

Sommaire

| | |
|---|----------|
| RAPPORT MORAL | 4 et 5 |
| L'ASSOCIATION | 6 à 9 |
| Notre histoire | 7 |
| Nos valeurs | 7 |
| Nos missions | 7 |
| Nos principes d'action | 7 |
| Nos 6 défis | 7 |
| Organigramme | 8 |
| Schéma des pôles | 8 |
| Carte des activités en Drôme | 9 |
| CHIFFRES CLÉS | 10 à 11 |
| Bénéficiaires | 10 |
| Ressources humaines | 10 |
| Financements | 11 |
| FOCUS 2018 | 12 à 13 |
| Un réseau «addicto» en sud-Drôme | 12 |
| Intervenir auprès des tout-petits (0-2 ans) | 13 |
| Un « passeport pour l'autonomie » | 13 |
| PÔLES & SERVICES | 14 à 45 |
| Constitution des pôles | 14 et 15 |
| Pôle Milieu ouvert <i>Intervenir</i> | 18 à 20 |
| Pôle Hébergement et protection <i>Accueillir</i> | 21 à 25 |
| Pôle Accueil familial et parentalités <i>Reunir</i> | 26 à 31 |
| Pôle Justice pénale des mineurs <i>Contenir</i> | 32 à 36 |
| Pôle Prévention, insertion, économie sociale et solidaire <i>Soutenir</i> | 37 à 45 |
| REMERCIEMENTS | 46 |
| ANNUAIRE DES SERVICES | 47 |

Rapport moral

Nous voici donc réunis une nouvelle fois pour notre Assemblée générale ; ce sera, si je ne fais pas d'erreur la 71^e fois depuis la création de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence de la Drôme en 1948 à l'initiative du procureur de la République d'alors et de militants locaux de la petite enfance.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

En une période où l'on entend parfois dire que les associations représentent l'ancien monde dans un contexte marqué par la diminution des acteurs associatifs, je tenais à commencer le rapport moral cette année par ce rappel. Certes notre Sauvegarde d'aujourd'hui est très différente de celle des premières années dans son périmètre, ses centres d'intérêts et ses modes d'intervention, et cela nous le devons à des traits de caractère de l'association, que nous allons nous efforcer, Isabelle DARNAT, directrice générale, et moi-même d'illustrer. Car, cette année nous avons jugé préférable de fonder en un seul document **RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT MORAL** séparés à notre avis de façon artificielle. Si le conseil d'administration définit des orientations et veille à leur mise en œuvre, c'est bien l'action des salariés, et de l'encadrement sous l'autorité de la directrice générale qui va permettre leur réalisation.

1 > LA SAUVEGARDE26, C'EST D'ABORD UNE ASSOCIATION VIVANTE

et innovante par ses activités et les projets qu'elle porte. Comme les années précédentes, les services ont connu une activité soutenue, voire proche de l'excès et ont dû pour certains refuser des prises en charge, notamment pour les établissements relevant de la PJJ ou le **dispositif de séjours de rupture**.

Cette forte activité - près de 4000 jeunes pris en charge - est due à la conjonction de deux éléments : d'abord **UNE BONNE IDENTIFICATION DES BESOINS, ensuite UNE RÉPONSE ATTENTIVE ET PROFESSIONNELLE** de tous nos salariés, que je tiens à remercier pour leur action quotidienne. 2018 a vu également le développement de l'**accueil de jeunes détenus en placement extérieur**, une reconnaissance par le SPIP de la qualité de l'accompagnement par nos équipes.

Dans un domaine différent, le **projet de lieu de vie** dont nous avons parlé l'an dernier a été considérablement retravaillé pour s'adapter à une demande prioritaire, l'**accueil des jeunes présentant des troubles psychiques importants**.

Autre réorganisation majeure de 2018, l'**audit général de notre système informatique**, même si elle est moins visible hors de l'association, c'est pourtant un pas très important car il permettra un meilleur accompagnement des jeunes et de disposer d'un véritable système d'information. C'est aussi pour les années à venir un investissement financier conséquent.

Ce qui témoigne également de la vitalité d'une association c'est son aptitude à remplacer les départs. Plusieurs départs ou arrivées sont intervenus en 2018, qu'il s'agisse de salariés ou de l'encadrement Comment ne pas mentionner l'absence de Carole VIAL et son remplacement par Krystyna WAROQUIER, le départ de Daniel ARNAL et l'arrivée de Virginie PIPONNIER, et bien sûr le changement de direction générale, Isabelle DARNAT ayant succédé en octobre dernier à Nadia ZEGHMAR.

De nouveaux candidats au CA nous ont rejoints, que nous présenterons à vos suffrages dans la suite de cette AG, qui vont nous permettre de diversifier les compétences présentes dans cette instance.

2 > DEUXIÈME TRAIT DE CARACTÈRE À LA SAUVEGARDE26 QU'IL FAUT SOULIGNER, C'EST LA RECHERCHE CONSTANTE D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES PAR LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE.

L'association s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une dynamique de prospective, un questionnement et une observation permanente sur l'évolution des comportements et des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons.

S'allier au milieu de la recherche avec l'université d'Aix/Marseille nous a permis de mettre en œuvre le **concept de résilience assistée** dans

nos maisons d'enfants, concept en cours de déploiement sur l'ensemble du pôle Hébergement. La réflexion sur les pratiques éducatives a amené les équipes à poursuivre la réflexion sur le développement d'accompagnements à visée thérapeutique afin d'améliorer les problématiques d'endormissement, d'angoisses, de phobies, et de confiance en soi des enfants et adolescents des villas. L'année 2019 devrait ainsi permettre entre autres, la mise en place expérimentale de séances de **sophrologie ludique** sur la villa des enfants.

L'association travaille également avec l'ERP (Espace Recherche et Prospective) sur « le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs ».

L'indispensable nécessité d'accompagner les adolescents aux problématiques multiples le plus en amont possible vers l'apprentissage à l'autonomie, a ainsi fait l'objet d'une démarche prospective transversale dès 2017 entre les établissements et services de l'association, autour de l'**évaluation de l'accès à l'autonomie** des jeunes bénéficiaires des dispositifs de l'ASE ou de la PJJ à partir d'un outil Québécois.

3 > EN TROISIÈME LIEU, LA SAUVEGARDE26 S'INSCRIT DANS DES RÉSEAUX D'ACTEURS :

car conduire les jeunes vers l'autonomie ne peut se faire uniquement par les prises en charge éducatives le temps qu'ils nous sont confiés. Il y a un amont, qui commence avec la prévention spécialisée et un aval où les questions de logement, de santé, d'emploi deviennent primordiales. Ces réseaux, ce sont d'abord ceux représentés par les administrateurs, d'origines professionnelles diversifiées, et souvent adhérents de plusieurs associations. Cette **fertilisation croisée** est une richesse inestimable.

Cette inscription dans ces réseaux donne lieu à des **partenariats institutionnalisés** : ainsi avec la Maison des Adolescents qui peut être mobilisée en cas de mal être d'un jeune.

Les actions sociales et éducatives que nous menons sur le territoire Drômois contribuent au **développement social local**. Des actions très concrètes sont conduites régulièrement avec différents partenaires autour de l'emploi, la santé, le sport entre autres.

L'équipe de prévention spécialisée de Montélimar, autour des problématiques d'addiction des jeunes s'est ainsi appuyé sur le Réseau partenarial local : centres sociaux, l'ANPAA, la médiatrice santé et les médiateurs de la Ville de Montélimar, le Centre de planification ou encore la permanence d'accès aux soins du centre hospitalier pour mettre en place « la charrette santé », dans une logique d'aller vers les jeunes dans l'espace public.

Des partenariats ont pu également se construire avec des acteurs du monde économique - VRH, le groupe Lafarge notamment - afin de répondre à l'indispensable nécessité d'accompagner progressivement les adolescents et les adultes vulnérables vers une démarche professionnelle. La Fondation Valrhôna nous a ainsi permis d'inscrire sur 2018 des jeunes du CEF et de la Prévention spécialisée dans leur projet « graines de pâtissier ». Sur Romans, l'équipe de prévention spécialisée à travers ses chantiers éducatifs a notamment contribué au projet de redynamisation du centre-ville historique, porté par la société Bed in Shop. Des jeunes ont ainsi fabriqué des meubles à partir de palettes destinées à meubler les chambres d'hôte aménagées dans des boutiques abandonnées.

N'oublions pas la Course du Cœur qui a vécu sur 2018 sa dernière édition sur la commune de Cléon d'Andran et nous a permis de remettre un chèque conséquent à une association locale.

À l'échelle départementale, régionale et nationale, l'association par l'engagement de tous, administrateurs et salariés, investit les différentes instances CNAPE, URIOPSS et l'ERP, par sa participation à sa gouvernance et aux groupes de travail thématiques, sans oublier le champ de l'IAE à travers notre adhésion au club FACE.

4 > ENFIN, NOTRE ASSOCIATION EST UN ÉLÉMENT D'UN ENSEMBLE OÙ ELLE EST RECONNUE POUR LA QUALITÉ DE SES PRISES EN CHARGE.

Car l'action que nous menons n'a de sens que par sa mission d'utilité publique qui pour être pertinente et efficiente, doit s'inscrire dans un partenariat fort, constructif et sincère, tout particulièrement avec le Conseil départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la CAF et le Tribunal de Grande Instance.

Dans cet esprit, nous nous sommes positionnés régulièrement sur les appels à projet du département. Sur le début de l'année 2019, nous avons ainsi répondu et été retenus sur l'appel à **projet SAPMF** et nous mettons actuellement en œuvre notre extension de 30 places. Dans cette même volonté, nous avons construit un **projet de lieu de répit et d'apaisement** pour les adolescents les plus fragiles, proposé à ce jour à la PJJ et au Département.

L'arrivée de nouveaux magistrats au TGI de Valence, nous a amené début 2019 à les accueillir pour leur présenter nos établissements et services et nous les remercions d'avoir pu se rendre disponible. Les échanges très constructifs ont permis à chacun de prendre en compte la réalité de l'action de l'autre.

UN RAPPORT D'ACTIVITÉ SERAIT INCOMPLÉT S'IL N'ENVISAGEAIT PAS L'AVENIR, CE QUE NOUS ALLONS DÉVELOPPER MAINTENANT.

Le contexte dans lequel l'association exerce ses différentes activités n'a pas changé fondamentalement: secteur santé, social et médico-social en pleine réorganisation et reconfiguration, pour des raisons tenant à la recherche d'une meilleure allocation des finances publiques et surtout un meilleur service à l'usager, générant des attentes nouvelles: organisation de parcours de prise en charge, plateforme des services, alternatives au placement, visite en présence d'un tiers ordonnée par le juge des enfants.

Notre association a pris la mesure de ces évolutions et entend agir dans plusieurs directions.

D'abord évidemment **continuer à rechercher la meilleure qualité de prise en charge et l'excellence éducative**; celle-ci est reconnue et s'il nous est renvoyé parfois le coût de nos prestations c'est bien aussi à elle que nous devons d'être retenus en 2019 lors d'appels à projets. Ensuite **réorganiser nos services pour une réponse plus adaptée aux demandes, une plus grande synergie entre activités et un coût optimal de nos prestations.**

Deux axes de travail ont ainsi été engagés fin 2018, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2020.

La réorganisation des pôles afin de mieux répondre aux besoins de nos publics: une organisation qui doit être au service des personnes. Les principes retenus seront différents selon les pôles: logique de parcours, de politique publique, de besoins partagés des personnes accompagnées. Elle devra viser à être réactive et agile pour répondre aux besoins.

Le second axe, lié au premier, concerne **l'évolution des missions du Service Central d'Administration et de Gestion (SCAG)**. En effet, le mode de gestion actuel de ce service ne permet plus de répondre aux évolutions du secteur. Il est ainsi nécessaire pour gagner en efficacité, de faire évoluer notre système d'information et de construire des politiques prospectives en matière de ressources humaines et de finance dans un environnement de plus en plus contraint.

Entre également dans ce cadre l'investissement pour un renouvellement total du parc informatique, obsolète, et incapable de supporter un système d'information utile.

Troisièmement, il me semble que la Sauvegarde a une **responsabilité sociétale**: de par sa présence dans les territoires, notamment par la prévention spécialisée, les compétences de ses salariés et le puissant réseau santé et social auquel elle appartient, **la Sauvegarde peut et doit être une actrice du développement social local et citoyen.**

La participation au projet Bed in Shop sur Romans en est à la fois une illustration et une amorce.

En quatrième lieu, il nous faudra faire face cette année à deux questions récurrentes, en espérant y apporter une réponse sinon définitive au moins de longue durée, et à une échéance importante.

L'évolution de l'offre de service sur ces dernières années, nous amène à mettre en place des prises en charge de plus en plus souples et réactives. De ce fait, nous avons été amenés au fil des années à **faire**

appel de manière croissante à des assistants familiaux. Force est de constater à ce jour, un vieillissement de cette population dont le renouvellement n'est assuré que partiellement. Cette raréfaction est inquiétante et pourrait mettre en péril rapidement le fonctionnement d'un certain nombre de nos services: CPFJS, SAGAJM, SAPMF.

Nous serions intéressés d'engager avec le Département et l'ensemble des associations concernées dans un futur proche, une réflexion et envisager une stratégie commune auprès du grand public, afin de susciter des candidatures.

Dans ce même mouvement d'évolution des pratiques, nous avons constaté sur cette année 2018, **une augmentation massive des visites en présence d'un tiers**, ordonnées par les juges pour enfants. Cette activité représente sur les seuls CPFJS et villa des enfants, un volume horaire d'environ 1700h, soit 1,2 etp éducatif. Si cette activité continue à évoluer, nous allons très vite atteindre un seuil critique. C'est pourquoi, il serait intéressant de travailler à la mise en œuvre d'un dispositif inter associatif mutualisé. Une réflexion a ainsi été engagée sur le sud du département.

Puisque je fais référence au tribunal pour enfants, comment ne pas être inquiet des difficultés qu'il rencontre pour la tenue des audiences et surtout la notification des décisions. Il ne m'appartient pas de porter une quelconque appréciation sur le fonctionnement de la justice, mais la chaîne des compétences qui conduit à la prise en charge d'un jeune en danger et qui réunit le Conseil Départemental, le tribunal pour enfants et les associations ne s'accommode pas du dysfonctionnement de l'un des acteurs. J'espère qu'une solution rapide et d'effet immédiat sera dégagée.

L'échéance importante c'est le renouvellement de notre CPOM venu à expiration en décembre 2018 et prorogé pour un an. C'est un document fondamental pour nous car il donne à l'association à la fois perspectives et moyens, d'autant que nous avons l'expérience d'un premier CPOM, de son intérêt mais aussi de ses imperfections. Il est impératif que nous arrivions à une conclusion avant fin novembre 2019, le contraire signifiant une neutralisation supplémentaire de nos capacités d'évolution.

Enfin, je vous invite à dépasser 2019 et à vous projeter plus loin dans l'avenir. J'ai évoqué les évolutions affectant le secteur sanitaire et social, la Sauvegarde26 est à la fois grande pour la Drôme et petite à un échelon inter départemental, peu diversifiée. Il nous faut donc réfléchir à augmenter notre activité et à élargir notre périmètre d'interventions, à le diversifier, tout en mutualisant des compétences avec d'autres associations voire à nous en rapprocher.

Il n'y a pas péril en la demeure et le mouvement est amorcé: par la réponse aux appels à projets, par l'accueil des détenus en placement extérieur, par la recherche d'actions mutualisées avec la Sauvegarde de la Loire. Mais il est temps de s'y pencher si, face à de grands groupes se revendiquant de l'économie sociale, nous voulons **GARDER LES VALEURS DE NOTRE ASSOCIATION.**

Jean CHAPPELLET,
Président

Notre Conseil d'administration

Jean CHAPPELLET : Président
Jean PHILIPPE : Vice-président
Sylviane AFFRE : Trésorière
Alain SILVE : Secrétaire
Louis PENOT : Membre du Bureau
Alain GENTHON : Membre du Bureau

Pierre-Henry BAUDLET
Josiane BERRUYER
Christian FAISON
Gilles MONCOUDIOL
Alain SALOMON

L'ASSOCIATION



"L'enfance est le sol sur lequel nous
marcherons toute notre vie."

Lya LUFT, Pertes et profits : la maturité, 2005



L'ASSOCIATION

Notre histoire

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, à l'initiative du Procureur de la République et de militants locaux, l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant 70 ans, elle se développe en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles. Au fil des années, elle s'adapte, apprend, innove. L'offre de services s'étoffe et se structure. L'association se professionnalise, pour devenir un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire en Drôme.

Tout au long de son histoire, la Sauvegarde26 a su évoluer et se moderniser en puisant sa force dans trois constantes :

Humanité Professionnalisme Fraternité

Nos valeurs

RESPECT de la personne, quels que soient ses choix de vie.

ÉGALITÉ de tous devant la loi, promotion des droits et des devoirs, et du statut de citoyen responsable.

DÉMOCRATIE ET LAÏCITÉ, dans le respect du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.

SOLIDARITÉ, notamment à l'égard des plus fragiles, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société.

Nos missions

PROTÉGER, AIDER ET ÉDUQUER enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.

AIDER les parents et les familles, pour leur permettre de conserver ou retrouver responsabilité et autorité.

SENSIBILISER l'opinion publique aux problèmes des jeunes.

CRÉER, GÉRER ET DÉVELOPPER les établissements et services permettant de remplir ces missions.

PARTICIPER aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

Nos principes d'action

La Sauvegarde26 intervient chaque année auprès d'environ 4 000 enfants, adolescents, jeunes adultes et parents.

Association citoyenne, elle regroupe autour d'une même mission bénévoles et professionnels.

Elle se veut force d'interpellation et de proposition dans l'élaboration de projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

Nos 6 défis

1

DÉVELOPPER LA MILITANCE
ET LA VIE ASSOCIATIVE

pour mieux ancrer l'association dans la société civile et renforcer notre indépendance.

2

CONFORTER LA GESTION
ET LE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION

pour améliorer la réactivité dans le service rendu et valoriser l'action produite et la connaissance des publics, pour constituer une aide à la décision et à la promotion de l'action.

3

DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE,
L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

pour maintenir un niveau d'excellence et une veille stratégique sur nos cœurs de métiers.

4

DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL
ET L'OUVERTURE AUX MILIEUX ÉCONOMIQUES

pour favoriser l'accès à l'autonomie des publics.

5

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS
À PARTIR DE NOS CŒURS DE MÉTIER

pour permettre le rayonnement et le développement de nos missions d'utilité sociale.

6

ADAPTER NOTRE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT

pour changer d'échelle, renforcer notre autonomie financière et nos capacités.

ORGANIGRAMME

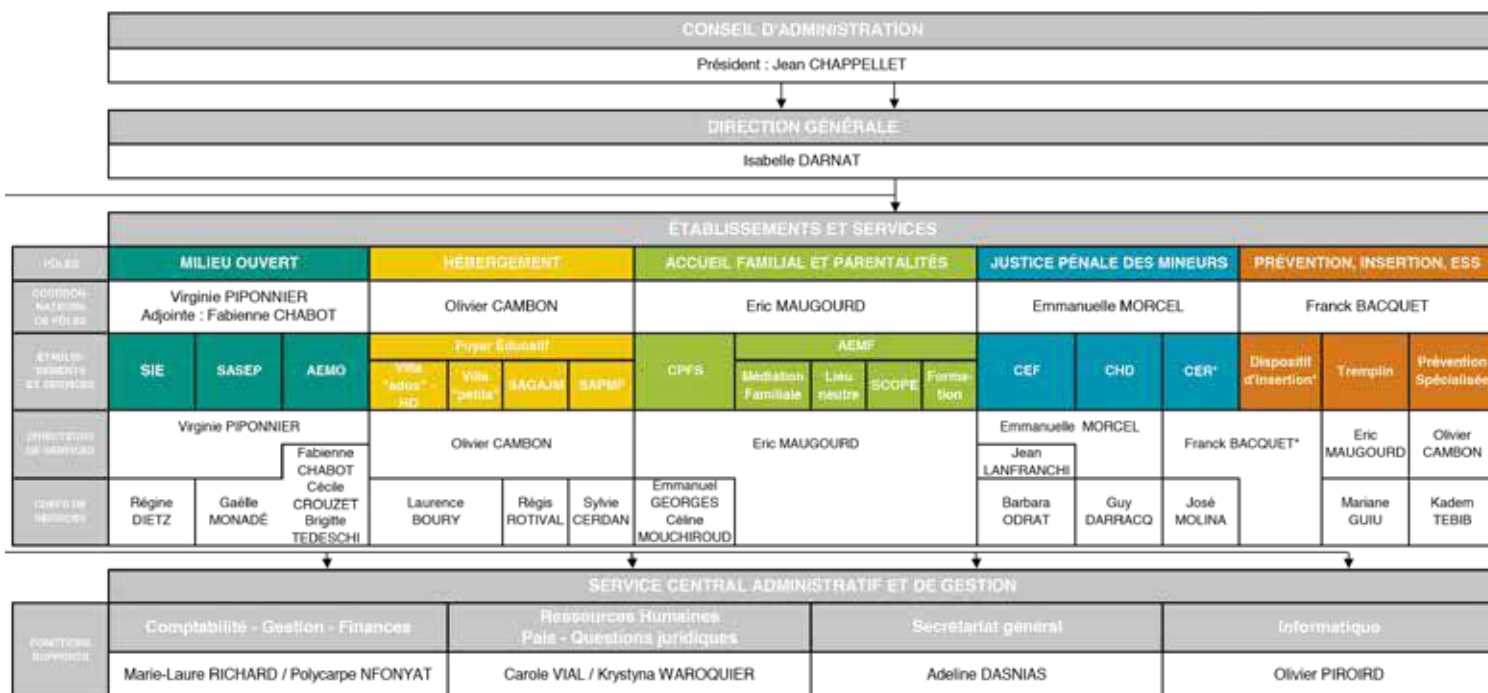
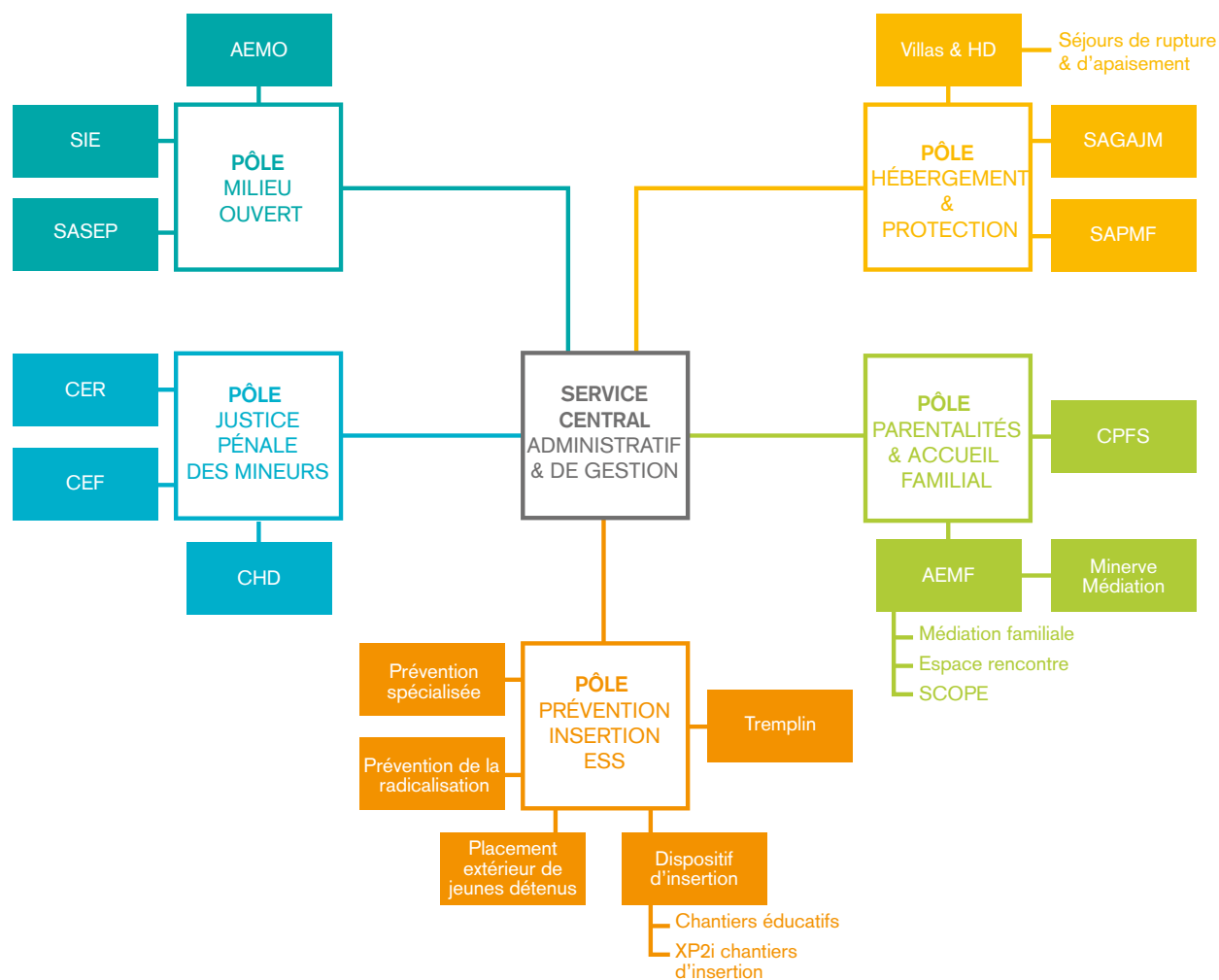


SCHÉMA DES PÔLES



ACTIVITÉS ET SERVICES

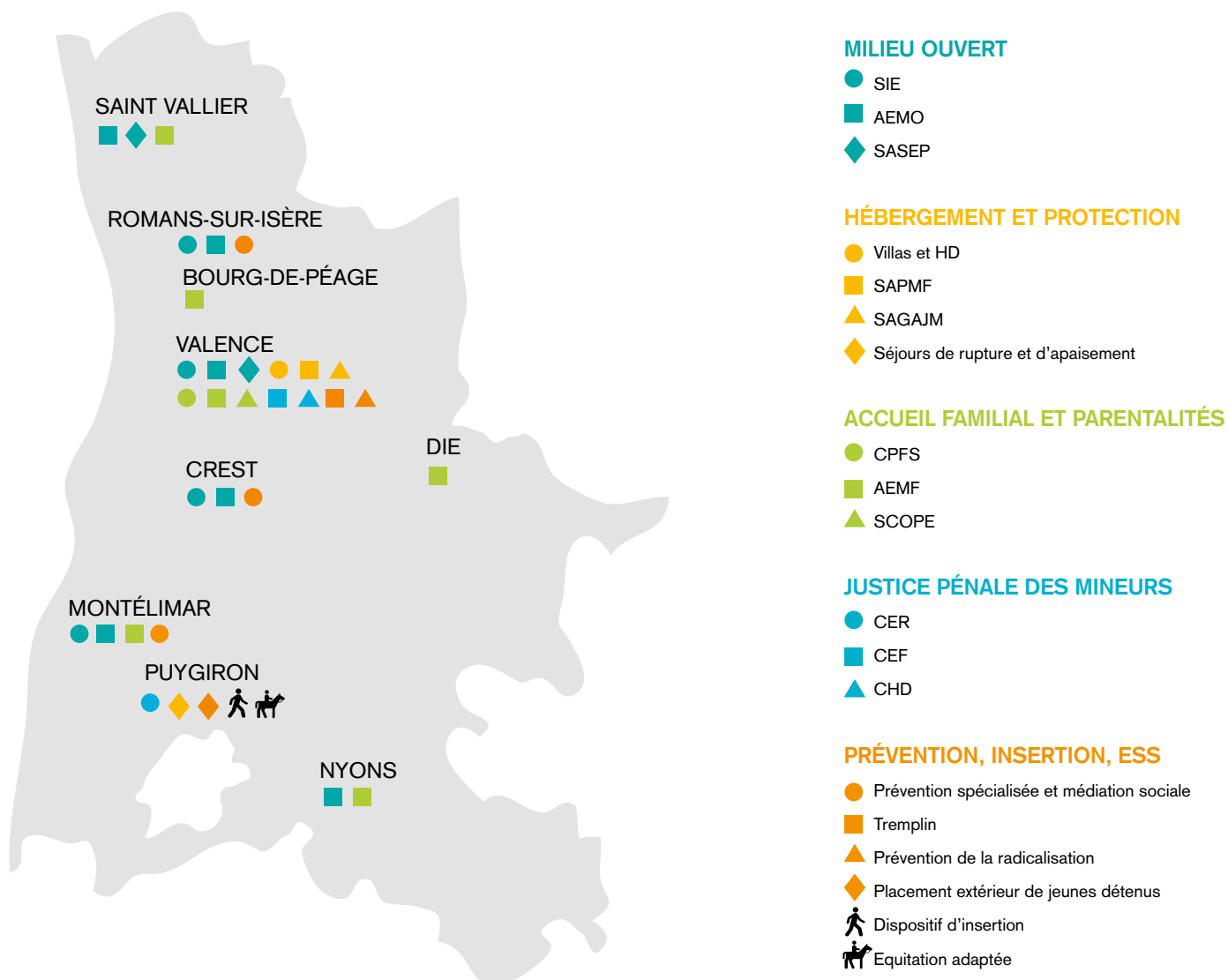
LES ACTIVITÉS DE LA SAUVEGARDE26

| | | | |
|--|----------|---|----------|
| AEMF : accueil, écoute, médiation familiale | 28 à 31 | SASEP : service d'accompagnement éducatif de proximité | 20 |
| AEMO : action éducative en milieu ouvert | 18 et 19 | SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative | 30 |
| CEF : centre éducatif fermé | 34 et 35 | Séjours de rupture et d'apaisement | 23 |
| CER : centre éducatif renforcé | 33 | SIE : service d'investigation éducative | 17 |
| Chantiers éducatifs | 42 | Tremplin : service d'accueil de jour éducatif | 40 et 41 |
| CHD : centre d'hébergement diversifié | 36 | Villas éducatives et hébergement diversifié | 22 |
| CPFS : centre de placement familial spécialisé | 27 | | |
| Espace rencontre | 29 | | |
| Médiation familiale | 28 | | |
| Minerve Médiation : centre de formation | 31 | | |
| Placement extérieur de jeunes détenus | 44 | | |
| Prévention de la radicalisation | 45 | | |
| PS : prévention spécialisée et médiation sociale | 38 et 39 | | |
| SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs | 24 | | |
| SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial | 25 | | |

PARTENAIRES DE PROXIMITÉ

| | |
|---|----|
| ACJ : les Amis et Cavaliers du Jabron équitation adaptée | 15 |
| XP2i : ateliers et chantiers d'insertion dispositif d'insertion | 43 |

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME



BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2018

LA SAUVEGARDE26 INTERVIENT CHAQUE ANNÉE AUPRÈS D'ENVIRON 4 000 ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS. TOTAL 2018 : **3 903**

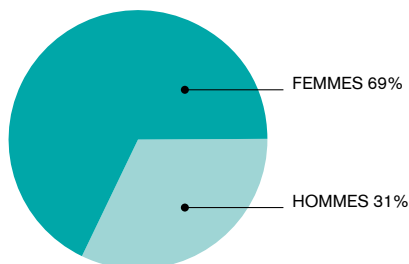
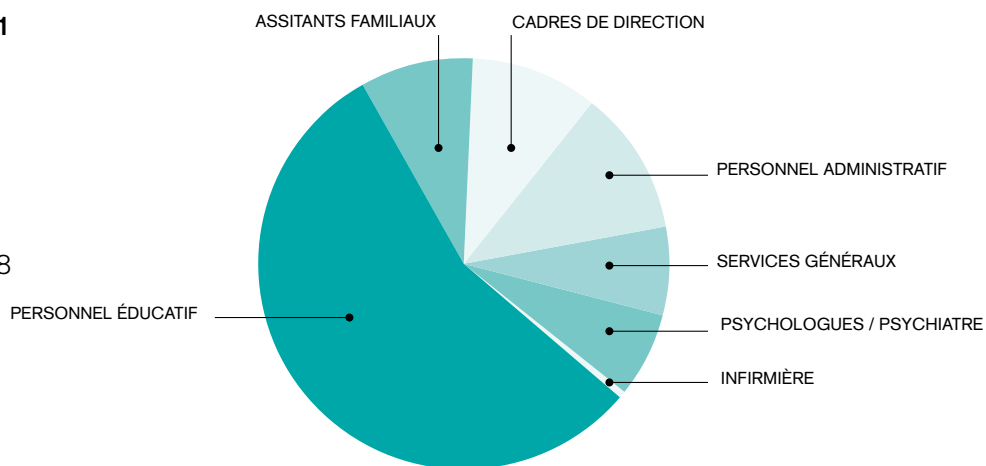
| | | | |
|--|--------------|--|------------|
| PÔLE « MILIEU OUVERT » | 1 806 | PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS » | 78 |
| SIE | 484 | CER | 19 |
| AEMO | 1 288 | CEF | 41 |
| SASEP | 34 | CHD | 18 |
| PÔLE « Hébergement et Protection » | 131 | PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » | 679 |
| Villas éducatives et hébergement diversifié | 29 | Prévention spécialisée et médiation sociale | 628 |
| Séjours de rupture et d'apaisement | 20 | Tremplin | 24 |
| SAGAJM | 39 | XP2i - Ateliers et chantiers d'insertion | 22 |
| SAPMF | 43 | Placement extérieur de jeunes détenus * | 11 |
| PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS » | 1 209 | Dispositif de prévention de la radicalisation | 3 |
| CPFS | 54 | | |
| AEMF | | | |
| - Médiation familiale et groupes de parole d'enfants | 968 | | |
| - Espace rencontre | 129 | | |
| - SCOPE | 58 | | |
| - Minerve Médiation : centre de formation | (445) | | |

*dont 9 issus des Ateliers et chantiers d'insertion.

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 : 271

- 7 catégories de professions
- personnel éducatif : 151
 - assistants familiaux : 24
 - cadres de direction : 27
 - personnel administratif : 31
 - services généraux : 19
 - psychologues et psychiatre : 18
 - infirmière : 1

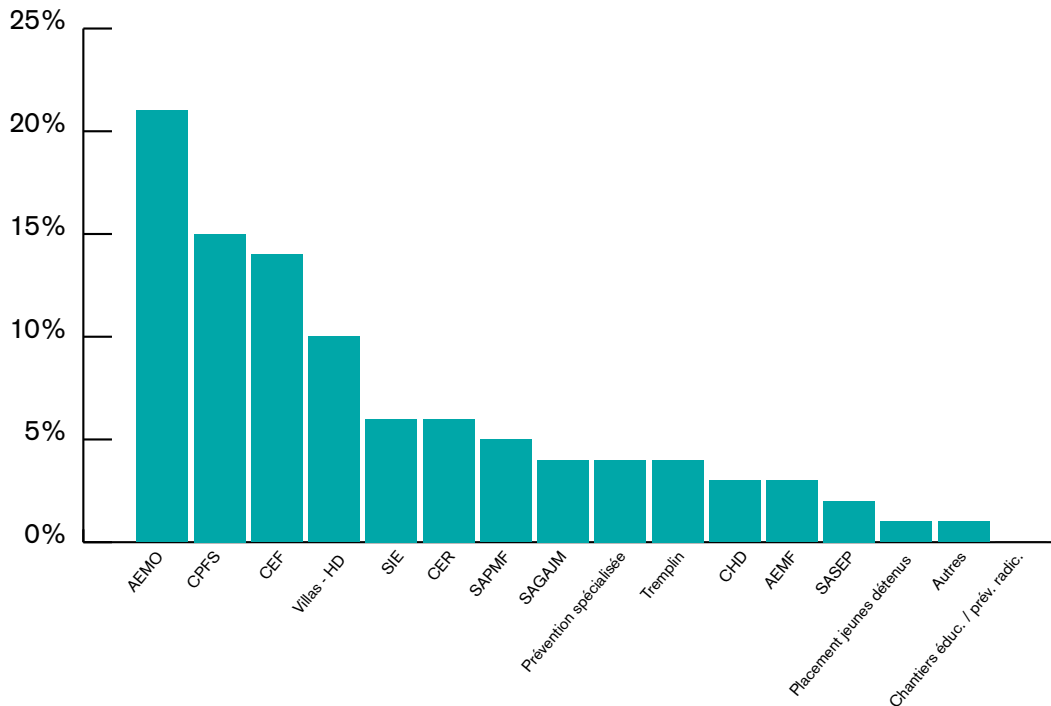


187 femmes et 84 hommes
Moyenne d'âge : 44 ans
Ancienneté moyenne : 9 ans

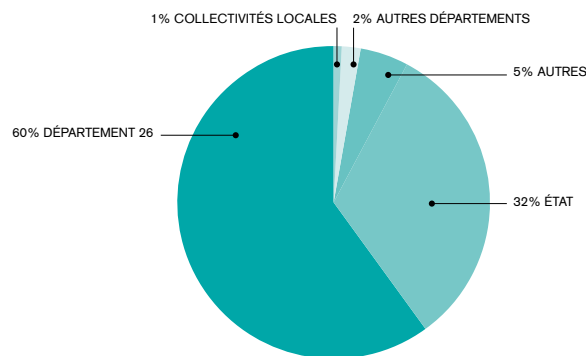
FINANCEMENTS

LA SAUVEGARDE26 GÈRE POUR SES DIVERSES ACTIVITÉS UN BUDGET GLOBAL DE 15 046 526 €.

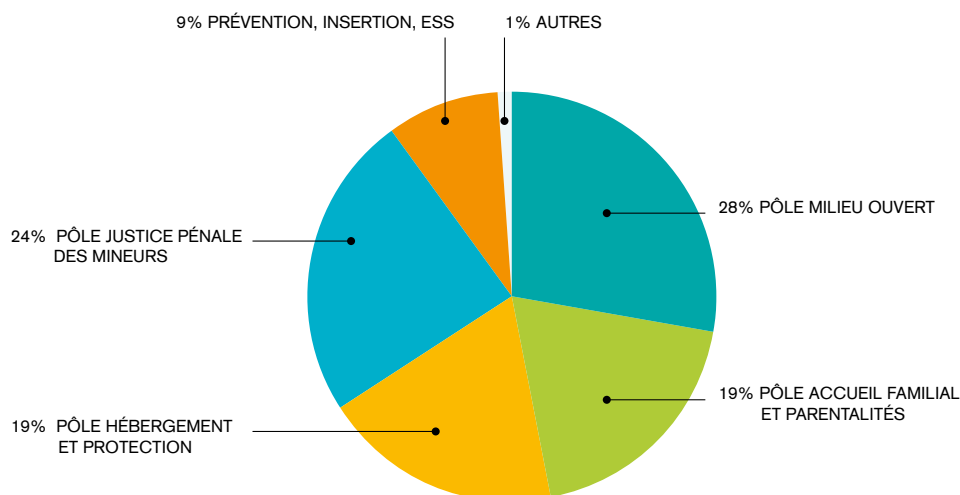
RÉPARTITION PAR SERVICE



RÉPARTITION PAR FINANCEUR



RÉPARTITION PAR PÔLE



FOCUS 2018



"Il n'est rien au monde d'aussi puissant
qu'une idée dont l'heure est venue."

Victor HUGO (1802-1885)

LE RÉSEAU « ADDICTO » DRÔME-ARDÈCHE

En 2016, une initiative conjointe des équipes de Prévention spécialisée et d'AEMO de Montélimar, en lien avec la Sauegarde de l'Ardèche, le Centre Hospitalier de Montélimar et une vingtaine de partenaires locaux, a permis la création du réseau « Ados-Addicto 26-07 » dans le but de venir en aide aux adolescents touchés par les addictions via un travail de sensibilisation et le développement d'une culture professionnelle partagée.

En 2017, le réseau « Ados-Addicto » a organisé un colloque à destination des jeunes, de leurs parents et des professionnels, sur le thème « Les consommations à l'adolescence : repères pour mieux comprendre et agir ensemble ». Il s'est tenu le 9 novembre et a rassemblé 200 personnes, professionnels du social et de la santé, parents et adolescents.

En 2018, le réseau a proposé une journée de formation pour 120 professionnels et bénévoles, intitulée « Mieux comprendre et accompagner les conduites addictives ».

En 2019, le réseau regroupe plus de 40 partenaires du sud de la Drôme et de l'Ardèche pour poursuivre une réflexion conjointe sur la manière d'accompagner les jeunes et les familles confrontés à des problématiques d'addictions.

Ses modalités de fonctionnement :

- Rencontre tous les deux mois le mercredi matin à l'hôpital de Montélimar
- Echange sur le contexte sud-Drôme-Ardèche (depuis la vallée de la Drôme)
- Travail de groupe sur un cas, puis programmation d'un intervenant sur le sujet la réunion suivante.

Le réseau est ouvert à tous les professionnels des institutions et associations locales.



GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AUTONOMIE

En 2017 et jusqu'au mois de juin 2018 s'est engagé un travail important et transversal aux pôles de l'association relatif au thème central de l'évaluation de l'accès à l'autonomie des jeunes bénéficiaires des dispositifs de l'ASE ou de la PJJ. Inspiré de travaux québécois, un questionnaire d'auto-évaluation à destination des jeunes sur ce thème a pu être réalisé à l'issue de 4 rencontres entre les personnels de 7 services de la Sauvegarde.

Cette réflexion est issue d'une démarche collaborative associant des représentants de chaque pôle de l'association et a abouti à l'élaboration d'un questionnaire d'évaluation de l'autonomie des jeunes de plus de 15 ans suivis par la Sauvegarde26.



Quatre séances de travail collectives ont ainsi été menées entre mars et mai 2018 pour élaborer le questionnaire, suivies d'une phase d'expérimentation pendant le mois de juin durant laquelle il a pu faire l'objet des premières passations et des réajustements nécessaires.

Ce questionnaire doit permettre de dresser un portrait du degré d'autonomie du jeune en fonction de trois axes (socioprofessionnel, résidentiel et relationnel), mais aussi de définir les projets de vie et les ressources détenues par le jeune pour les réaliser. La finalité est de recueillir des données pour objectiver le degré d'autonomie des jeunes.

De fait, cet outil d'auto-évaluation part de la propre perception du jeune vis-à-vis de son autonomie. Il est complémentaire aux interventions des professionnels pouvant constituer la base d'une trame d'entretien autour des ressources du jeune. L'utilisation des données issues du questionnaire doit respecter la réglementation en vigueur posée par le nouveau Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) en application depuis le 25 mai 2018.

INTERVENIR AUPRÈS DES TOUT-PETITS (0-2 ANS)

En février 2017, un groupe de travail interservices «enfants 0-2 ans» a été constitué. Il est né de la nécessité pour plusieurs travailleurs sociaux de l'AEMO du territoire Drôme des Collines de pouvoir se donner des outils pour répondre à la prise en charge des jeunes enfants.

Ayant eu connaissance de préoccupations similaires au SAPMF et SASEP, une partie de ces équipes a réalisé un «document ressource» permettant une meilleure observation des enfants de 0 à 2 ans, de définir des critères d'évaluation objectifs et d'échanger des outils de médiation. Le groupe a notamment travaillé sur :

- Le développement du petit enfant
- L'évaluation des compétences parentales
- Les outils de médiation pour la prise en charge des petits
- La constitution d'une bibliographie.

Un livret a été élaboré, ainsi qu'une «mallette pédagogique» regroupant divers outils permettant d'entrer en lien avec l'enfant ou de créer des jouets à bas coût que les parents peuvent réaliser eux-mêmes. Cette mallette «petits 0-2 ans» est fabriquée par les travailleurs sociaux. Elle est le fruit d'une réflexion autour de l'accompagnement des tous petits pour les éducateurs de terrain. C'est un support pour l'intervention du travailleur social au domicile des parents. Ce qu'elle contient doit permettre l'interaction avec le jeune enfant et aussi avec sa famille. Les outils qui la composent sont principalement issus d'objets de récupération ou peu coûteux. L'intérêt est de permettre aux parents d'utiliser des objets du quotidien et de constater qu'ils peuvent être détournés et manipulés par le très jeune enfant dans le cadre de stimulations ou de jeux. Pour la fabrication de ces outils, il est possible de solliciter les plus grands dans une fratrie.





PÔLES & SERVICES

"Nous portons tous la trace du regard
qui s'est posé sur nous quand nous étions
enfants ou adolescents."

Delphine DE VIGAN, D'après une histoire vraie, 2015



CONSTITUTION DES PÔLES

| | |
|---|----------------|
| PÔLE « MILIEU OUVERT » | PAGE 16 |
| SIE : service d'investigation éducative | 17 |
| AEMO : action éducative en milieu ouvert | 18 et 19 |
| SASEP : service d'accompagnement social et éducatif de proximité | 20 |
| PÔLE « HÉBERGEMENT ET PROTECTION » | PAGE 21 |
| Villas éducatives et hébergement diversifié | 22 |
| Séjours de rupture et d'apaisement | 23 |
| SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs | 24 |
| SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial | 25 |
| PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS » | PAGE 26 |
| CPFS : centre de placement familial spécialisé | 27 |
| AEMF : accueil, écoute, médiation familiale | |
| - Médiation familiale et groupes de parole | 28 |
| - Espace rencontre | 29 |
| - SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative | 30 |
| - Minerve Médiation : centre de formation | 31 |
| PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS » | PAGE 32 |
| CER : centre éducatif renforcé | 33 |
| CEF : centre éducatif fermé | 34 et 35 |
| CHD : centre d'hébergement diversifié | 36 |
| PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » | PAGE 37 |
| Prévention spécialisée et médiation sociale | 38 et 39 |
| Tremplin | 40 et 41 |
| Chantiers éducatifs | 42 |
| XP2i : ateliers et chantiers d'insertion | 43 |
| Placement extérieur de jeunes détenus | 44 |
| Dispositif de prévention de la radicalisation | 45 |

LE DISPOSITIF TERRITORIAL SUD (DTS)

A Puygiron, non loin de Montélimar, existe depuis 1980 un lieu atypique, ouvert à tous, centre névralgique des activités de la Sauvegarde26 dans le sud-Drôme. Dans un méandre de rivière, autour du centre équestre grand public géré par l'association des « Amis et Cavaliers du Jabron » (« ACJ »), et qui pratique autant la compétition que l'équitation adaptée, cohabitent 4 activités sociales distinctes portées par la Sauvegarde26 :

- le centre éducatif renforcé,
- les ateliers et chantiers d'insertion, gérés par l'association XP2i,
- le placement extérieur de jeunes détenus, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation,
- les séjours de rupture et d'apaisement.

Chaque activité s'appuie sur le dispositif pour étoffer son projet, diversifier ses supports d'intervention et enrichir ses relations avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Depuis juillet 2012, les activités du lieu sont structurées sous l'appellation « Dispositif Territorial Sud » (DTS), afin de favoriser la fluidité entre les services au bénéfice des usagers, et d'insuffler une dynamique associative sur le territoire, en partenariat étroit avec les autres services implantés localement (Prévention spécialisée, AEMO et SIE).



PÔLE MILIEU OUVERT *Intervenir*

"Lorsqu'un enfant tombe et pleure,
ce n'est pas grave. C'est quand il ne pleure
pas que cela devient sérieux."

Gilles LEGARDINIER, Et soudain tout change, 2013

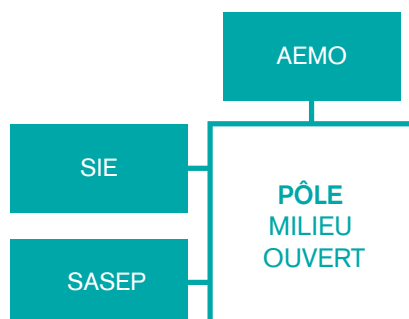


Au titre de la protection de l'enfance, la Sauegarde26 met en œuvre des interventions sociales suite à une décision de justice ou des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le **Service d'Investigation Educative (SIE)** réalise des enquêtes afin d'évaluer les risques et dangers pour l'enfant.

Le service d'**Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** intervient au domicile familial pour le maintien de l'enfant dans son « milieu habituel de vie ».

Le **Service d'Accompagnement Social et Educatif de Proximité (SASEP)** accompagne des enfants et leurs parents avec des activités collectives supports à la relation éducative.



SIE : SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- Nombre de mesures ordonnées en 2018 : 265
- Nombre de mesures finalisées en 2018 : 327
- Taux d'occupation : 106,5 %
- Nombre de bénéficiaires total : 497 mineurs pour 275 familles (55 % des dossiers concernaient 1 seul mineur)
- Répartition territoriale : Valentinois 36 %, Drôme Provençale 33 %, Drôme des Collines 26 %, Vallée de la Drôme 4 %.

Faits notables

Une stabilité en % (-3) des mesures concernant des enfants de moins de 4 ans dont 23 bébés de moins d'un an

- 241 filles et 256 garçons
- 62 % de parents séparés ou divorcés, 32 % de parents en couple, 6 % de familles monoparentales et veuvage
- Principaux motifs du signalement : violences intrafamiliales 23 %, carences éducatives ou défaut de soins 19 %, mineur enjeu d'un conflit parental 16 %, maltraitements 8 %
- Durée effective moyenne de l'investigation : 5 mois
- Principales orientations préconisées : AEMO et AED 38 %, non-lieu à assistance éducative 23 %, établissement ou famille d'accueil 15 %, SAPMF 15 %.

L'expérience et les compétences de ce service se sont construites au cours d'un long parcours d'évolution des besoins et de la législation depuis sa création en 1948 sous la dénomination de service social chargé des enquêtes ordonnées par les magistrats. Depuis le 1er janvier 2012, le service d'investigation éducative (SIE), prend en charge les mesures judiciaires d'investigation éducatives (MJIE).

LOCALISATION: Le SIE est basé à Valence, au 238 rue Barnave. Intervenant sur l'ensemble du département de la Drôme, le service dispose également de locaux partagés avec le service d'AEMO sur les communes de Romans (8 avenue du Maquis), Saint-Vallier (32 rue de la Maladière), Crest (HLM 5 rue du colonel Odon) Montélimar (avenue d'Espoulette) et Nyons (40 place du Docteur Bourdongle).

CADRE LÉGAL: Arrêté d'autorisation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 06/02/2012 ; arrêté d'habilitation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 21/12/2017. En juillet 2018, une extension est accordée pour 327 mineurs.

PUBLIC: Mineurs de 0 à 18 ans.

MISSIONS

- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.
- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

OBJECTIFS

- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger
- Évaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Élaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

Réalisations

- Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Il est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants.
- La vocation du SIE est d'apporter un éclairage aux magistrats en matière d'assistance éducative. Ces investigations éducatives se situent le plus souvent à l'entrée des enfants dans le dispositif de protection judiciaire de l'enfance. Elles permettent d'apporter aux magistrats des éléments de compréhension de la situation d'un mineur et des propositions d'intervention. Leur mise en œuvre produit souvent par elle-même un changement dans les familles et peut contribuer à dénouer et dépasser une situation de crise ou de blocage.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

Enjeux et perspectives

- La complémentarité des deux services (SEAD et PJJ) exerçant des MJIE en Drôme et de leurs compétences est bien identifiée par les magistrats. Une rencontre avec les magistrats sera à prévoir pour les informer de nos modalités de travail et de notre cadre d'intervention et d'échanger avec eux sur leurs attentes par rapport à cette mesure.
- Le service reste confronté à des fluctuations massives de l'activité en entrées ou sorties. Notre souci de réactivité dans l'engagement des mesures et de respect des délais pour rendre nos rapports a induit une surcharge de travail importante pour l'équipe.
- L'accroissement des besoins du Tribunal pour enfants est conséquent depuis trois ans. Pour l'année 2018, nous avons un reliquat de MJIE de 2017 pour 232 mineurs. Les magistrats nous ont sollicités pour 265 mineurs courant 2018. Nous avons dû les informer de notre impossibilité de continuer à enregistrer des nouvelles mesures à compter de mars 2018. Une suractivité accordée pour 20 mineurs a trouvé son terme en avril 2018.
- Nos objectifs restent de pouvoir répondre aux besoins des magistrats de la Drôme en ayant une capacité de prise en charge adaptée, en poursuivant une communication et une collaboration étroite avec les services territoriaux de la PJJ.
- Des besoins de formation ont émergés autour de la question de l'évaluation du danger des enfants de moins de 2 ans. Il conviendra de répondre à cette démarche par une action de formation partenariale.
- La lecture du rapport d'évaluation externe permettra de déterminer les axes de travail 2019 afin de se mettre en conformité avec les préconisations du rapport.

AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Ce service est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur. L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.

Chiffres-clés

- Nombre de journées de suivi : 288 482 pour le Département de la Drôme (CPOM), 11 632 hors Drôme.
- Taux d'occupation Drôme : 98,79 %.
- Nombre de bénéficiaires : 985 mineurs
- Intervention sur 146 communes du Département.

Faits notables

- Une activité globale du service en accroissement
- L'accroissement massif des besoins du Tribunal pour enfants et la suractivité très importante du service par rapport à sa capacité autorisée nous ont permis d'obtenir une augmentation de notre activité autorisée à 800 mineurs pour le département de la Drôme.
- Un turnover massif : 52 % de l'effectif présent au 31/12/2018 est entré pendant l'année.
- La tranche d'âge 0-3 ans est stable avec 64 entrées (79 en 2017). 23 % des nouvelles mesures concernent des enfants de moins de 6 ans. À noter : l'entrée de 50 bébés de moins d'un an.
- Les difficultés rencontrées par les mineurs dans leur contexte familial sont souvent multiples : fragilité psychologique ou mal-être du mineur, absence de cadre éducatif cohérent, conflit parental, problème de scolarité ou déscolarisation, troubles du comportement, violence, toute-puissance du mineur, trouble ou fragilité psychologique d'un ou des parents, absence d'un parent (éloignement, incarcération, décès, rupture de lien).
- En moyenne, le nombre de difficultés évaluées se réduit de 35 % au bout de 9 mois d'accompagnement.
- 71 % des mesures durent 2 ans ou moins. La durée moyenne est de 16 mois.
- Situation à la sortie : sans mesure éducative 55 %, placement ASE 14,5 %, SAPMF 8 %, autre mesure de milieu ouvert 14 %.

Une grille d'évaluation des situations utilisée depuis 2015, permettant de déterminer précisément le type de difficultés travaillées avec les parents, l'enfant et au sein de la cellule familiale, facilite la construction des projets d'accompagnement éducatif. Leur évolution pendant la durée de la mesure, mesurée par des indicateurs de temporalité et d'intensité, permet une première approche des effets produits par notre intervention. La réactualisation du projet de service et la mise en conformité des outils avec les dernières évolutions législatives ont engagé en 2018 tous les professionnels du service AEMO.

Réalisations

- Comme chaque année, des actions collectives ont complété et enrichi les accompagnements éducatifs : multiples sorties à la journée, accompagnement scolaire sur Valence pour une vingtaine d'enfants et d'adolescents, groupes de parole à Montélimar et à Romans avec des enfants vivant le conflit de leurs parents.
- À Montélimar, un groupe de parole « enfants » constitué depuis 6 ans s'est tenu sur toute la période de l'année scolaire 2017-2018, sur 10 séances, à la fréquence en moyenne d'une séance par quinzaine. Ce groupe était constitué de 4 enfants, âgés de 9 à 11 ans, et encadré par une éducatrice spécialisée et la psychologue du service. Ce projet avait pour objectif de proposer à des enfants exposés et victimes de conflits parentaux, de parler et d'échanger avec les autres autour de leur situation. En parallèle, ont été organisés, avec la collaboration des deux parents, des entretiens parentaux autour de la résolution du conflit.
- À Valence, un groupe de paroles s'est déroulé sur 5 séances, une par semaine avec des jeunes filles et garçons, de 8 à 10 ans, exposés aux conflits et violences conjugales. L'animation de ce groupe était assurée par deux travailleurs sociaux et l'éducatrice technique. Thèmes abordés : le harcèlement en lien avec les réseaux sociaux, l'utilisation du téléphone et des écrans ; échanges autour des conflits/violences/harcèlement, travail autour des émotions.
- Implication dans le Réseau « Ado Addicto » (Montélimar) : Dans le cadre de ce réseau, un colloque a été organisé à Montélimar le 27 novembre sur le thème : « Mieux comprendre et accompagner les conduites addictives ».
- Le groupe de réflexion sur la prise en charge des enfants de moins de 2 ans (Romans) a poursuivi son travail qui a abouti à la rédaction d'un livret de repères sur le développement de l'enfant de moins de 2 ans et l'évaluation des compétences parentales. Des mallettes de jeux d'éveil ont été élaborées avec des parents et présentées aux différentes équipes du Pôle Milieu Ouvert ainsi qu'au SAPMF.

L'intervention à domicile contribue à maintenir l'enfant dans sa famille en assurant les conditions nécessaires à son développement et à sa sécurité, tout en aidant ses parents à surmonter leurs difficultés. Acte de protection à l'égard d'enfants reconnus en danger, c'est aussi un acte de prévention pour éviter que ces difficultés n'entraînent le développement de l'enfant et conduisent à des mesures de protection plus conséquentes. Près de 55 % des mesures se sont terminées en 2018, après moins de 2 ans d'accompagnement, par une évolution positive ne nécessitant plus de soutien éducatif.

Enjeux et perspectives

- En dehors du territoire de Valence, la dispersion et la ruralité de nos interventions restent fortes dans des secteurs où l'isolement des familles et le manque de structures sociales, médicales et culturelles sont les plus importants.
- Le service AEMO doit conserver sa fonction généraliste et nous pensons opportun d'envisager une capacité de diversification de méthodes et de stratégies d'accompagnement éducatif spécifiques à chaque situation familiale. Nous serons force de proposition et d'innovation dans le cadre des appels à projets 2019 sur la question des AEMO avec hébergement.
- Nous identifions des problématiques nécessitant une adaptation des modalités d'accompagnement :
- Intervention spécifique pour les grands ados et jeunes majeurs
- Intervention précoce en périnatalité
- Intervention spécifique auprès d'enfants enjeux du conflit de leurs parents (AEMO/Médiation)
- Situations complexes nécessitant un renforcement des interventions (TS/TS et TS/ET)
- AEMO ordonnées par défaut, dans l'attente de la mise en place d'une mesure de placement
- Mesures de placements non effectives par manque de places d'accueil.

DATE DE CRÉATION : 1965

LOCALISATION : Les équipes interviennent sur l'ensemble du département de la Drôme. Elles sont sectorisées sur les territoires d'action sociale.

- Drôme des Collines: Deux équipes travaillent à partir des locaux: 8 avenue du Maquis, 26100 Romans-sur-Isère et 32 rue de la Maladière, 26240 Saint-Vallier.

- Valence: Les deux équipes ont emménagé en février 2014 au 1 rue Lesage, 26000 Valence.

- Vallée de la Drôme: Une équipe travaille à partir des locaux : 5 rue du colonel Odon, Bat A, 26400 Crest.

- Drôme Provençale: Cette équipe travaille à partir des locaux: 35 avenue d'Espoulette, 26200 Montélimar et 40 place du Docteur Bourdongle, 26110 Nyons. Hors Valence, sur l'ensemble des territoires, nous accueillons dans nos bureaux le personnel du service d'investigation éducative (SIE) et ponctuellement d'autres services de l'association.

CADRE LÉGAL : Arrêté conjoint 26-2018-07-20-003 du 20 juillet 2018 autorisant une capacité de 850 mesures.

PUBLIC : Enfants et familles, jeunes majeurs.

MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif en milieu ouvert de mineurs de 0 à 18 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées par les services du Conseil Départemental (AED, IEC) avec les parents, ou les jeunes majeurs (18-21 ans).

OBJECTIF : Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins.

Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.



SASEP : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF DE PROXIMITÉ

Un soutien à l'éducation et à la parentalité pour des enfants avec leurs parents, caractérisé par l'intensité des interventions et par les activités collectives supports au travail éducatif.

Chiffres-clés

- Nombre de journées réalisées (CPOM) : 6 764
- Taux d'occupation : 92,66 %
- Nombre de bénéficiaires : 34 enfants et leurs parents, pour 18 familles.

Faits notables

- Sur les 20 enfants entrés en 2018, aucun n'avait jamais été suivi préalablement
- 7 filles et 13 garçons
- 17 enfants ont des suivis spécifiques : ULISS, CMP, AVS, CATTP, orthophonie, SESSAD, bilan neuro-pédiatrique, psychomotricité, psychologue scolaire, CAMSP.
- Sur les 13 enfants sortis en 2018, 5 n'ont pas eu d'autre suivi du fait de l'amélioration de la situation, 2 ont fait l'objet d'une saisine judiciaire, il y a eu 3 demandes d'AED et 3 enfants pour lesquelles la mesure n'a pas pu s'exercer pour cause de refus de la famille.
- 80 % du temps des travailleurs sociaux est consacré aux interventions en direct, dont plus de la moitié en collectif : activités créatives et éducatives avec les enfants seuls ou accompagnés des parents, temps de repas parents-enfants, ouverture culturelle et socialisante (spectacles, expositions, sorties à la journée, alimentation, pâtisserie, repas éducatifs, décoration de pots avant plantations, jeux éducatifs, marionnettes, sophrologie...).

Le SASEP reçoit les familles dans un appartement, « comme chez Monsieur ou Madame Tout-le-Monde », de façon à ce que les parents et les enfants retrouvent la dimension familiale et se sentent très vite à l'aise. Les espaces (jeux/repas), les places (parents/enfants) et les temps (activités/repos) sont identifiés et différenciés. Dans ce lieu, on met en scène, on reproduit, on ritualise des moments du quotidien avec plaisir.

Réalisations

- Les temps collectifs se déclinent sous forme de groupes d'adultes, d'ateliers parents-enfants ou enfants seuls. Les supports utilisés sont la cuisine, le temps repas, des jeux et toutes activités que les parents peuvent reproduire chez eux mais aussi dans leur vie sociale. Le temps collectif est un espace de valorisation entre parents et entre enfants.
- Le sur-mesure pour chaque suivi au niveau du collectif : il ne s'agit pas de figer un groupe d'enfants ou parents-enfants, mais de l'adapter de façon continue en fonction de l'évolution du groupe et de l'enfant dans le groupe.
- L'individuel, complémentaire indispensable au collectif : ces temps « dans l'intimité des familles » sont nécessaires et complémentaires afin d'aborder avec les parents leur vécu, leurs modèles et de les aider à faire des liens avec leur présent.
- Un partenariat de proximité a été mis en place : CMS, PMI (convention pour un atelier massage du nourrisson), écoles et multi-accueil, CATTP, CMP, CAMSP, médiathèque, accueil mère-enfant de l'ANEF...

- En partenariat : convention avec l'IREPS dans le cadre d'action de prévention santé, participation au Festival Vice et Versa de Bourg-lès-Valence, convention avec l'association « Lire et Faire Lire » pour 10 séances de « petites histoires ».
- Constitution d'un groupe de travail « enfants 0-2 ans » avec des travailleurs sociaux de l'AEMO Drôme des Collines et du SAPMF, afin de réaliser un « document ressource » permettant une meilleure observation des enfants de 0 à 2 ans, de définir des critères d'évaluation objectifs et d'échanger sur des lectures et colloques sur le développement des jeunes enfants. Des outils de médiation ont aussi été réalisés et échangés entre professionnels.
- Activité sophrologie pour les enfants du SASEP et d'autres enfants de la Sauvegarde en lien avec la psychologue du pôle Hébergement.

Enjeux et perspectives

- Accès de la prise en charge aux enfants de moins de 3 ans, pour lesquels nous avons été souvent sollicités, en complémentarité de la PMI qui n'intervient pas sur les mêmes champs. Outre l'aspect préventif, le jeune âge des enfants favorise l'adhésion et la mobilisation des parents qui ont « encore envie », qui ne sont pas encore fatalistes dans leur fonction parentale.
- Développer cette mesure dans d'autres zones du territoire Drôme des Collines.
- Développer la réactivité entre la fin d'une mesure d'évaluation et la proposition d'une mesure SASEP afin d'accroître son efficacité.
- Judiciariser la mesure SASEP.
- La réécriture du projet pédagogique du SASEP est programmée pour le premier semestre 2019 afin d'intégrer l'évaluation de la mise en œuvre du SASEP avec un recul suffisant depuis l'ouverture des deux sites et de développer des outils d'évaluation de l'accompagnement mis en œuvre. Il s'agira de faire preuve de créativité et d'innovation pour s'inscrire dans la réponse à l'appel à projet 2019 du Département de la Drôme.

DATE DE CRÉATION : 1^{er} septembre 2015

LOCALISATION : Le service est basé à Valence et à Saint-Vallier

- Bureaux : 1 rue Lesage, 26000 Valence.

- Activités : 119 rue Maurice Faure, 26000 Valence - 32 rue de la Maladière, 26240 Saint-Vallier.

CADRE LÉGAL : CPOM 2014-2018 avec le Conseil Départemental Arrêté conjoint 2015086-0016 du 27 mars 2015 autorisant pour le service AEMO « plus globalement des mesures administratives au titre de l'aide sociale à l'enfance ».

PUBLIC : Enfants de 3 à 12 ans et leurs parents.

MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif de proximité, contractualisées avec les parents par les services du Conseil Départemental.

OBJECTIFS :

- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins.
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

PÔLE HÉBERGEMENT ET PROTECTION *Accueillir*

"Un homme n'est jamais si grand
que lorsqu'il est à genoux
pour aider un enfant."

PYTHAGORE (VIème siècle avant JC)



Pour la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent, le juge peut décider de l'éloigner de son cadre familial. Les familles en difficulté peuvent également solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance. La Sauvegarde 26 propose alors différentes solutions pour adapter au mieux le type d'accueil à la situation.

Le jeune peut être hébergé en maison d'enfants (villa éducative), en famille d'accueil, en appartement ou foyer de jeunes travailleurs. D'autres solutions peuvent également être proposées en fonction de l'âge et du projet individualisé de chacun (famille de parrainage bénévole, domicile d'une personne-ressource, hébergement provisoire...).

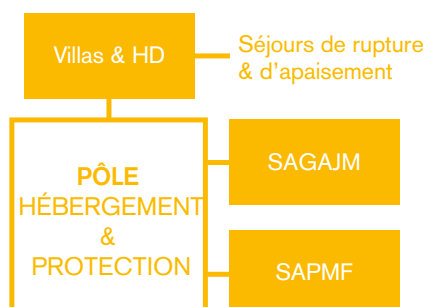
Objectif : Accueillir et protéger chaque mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation, en lui proposant un cadre de vie sécurisant et en lui donnant des repères.

Les maisons d'enfants (« **villas éducatives** ») recréent à partir d'un petit collectif les conditions d'une vie quotidienne permettant à chacun de bien grandir. Une modalité **d'accompagnement « hors les murs »** (hébergement diversifié) permet d'adapter le suivi à la situation de chacun.

Le **Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)** les accompagne vers l'autonomie à partir de leur insertion professionnelle ou scolaire, et de leur hébergement.

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)** suit les enfants chez leurs parents la plupart du temps, mais peut proposer un autre hébergement à tout moment.

Les **séjours de rupture et d'apaisement** constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.



VILLAS ÉDUCATIVES ET HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

A Valence, 2 maisons d'enfants à caractère social (MECS), la villa des « ados » et la villa des « petits », accueillent dans de petites unités de vie des mineurs de 6 à 17 ans. Au-delà de l'accompagnement de chacun dans la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser le bien-être et d'encourager l'insertion sociale et professionnelle de ces enfants et adolescents, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les éducateurs travaillent en lien étroit avec la famille des enfants.

Certains jeunes bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » et « hors les murs » à partir de la villa des « ados », afin de pouvoir avancer dans leur projet personnalisé et se préparer à l'autonomie..

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 8 395 pour le Département de la Drôme (CPOM)
- Taux d'occupation : 101,7 %
- Nombre de bénéficiaires : 29
- 27 candidatures, dont 2 demandes annulées, pour 8 admissions + 2 admissions effectives en janvier 2018 correspondant à des demandes effectuées en 2017, soit un total de 10 admissions pour 27 demandes. Pourcentage admissions / candidatures 2018 : 30 %. Les refus sont liés à une absence de place au moment de la demande.

Faits notables

- 15 filles et 14 garçons.
- Les principaux motifs de placements : carences et négligences parentales, maltraitements psychologiques et/ou physiques sur l'enfant. 1/4 des mineurs ont un parent décédé, ou les 2.
- Origine géographique : Valence et environs, bassin romanais, Vallée de la Drôme et région montillienne.
- Activité (sur 29 mineurs accompagnés) : 20 scolaires, 2 en CFA et 7 décrocheurs, dont 1 accompagné par Tremplin.
- Soins : 4 mineurs suivis par le CMP, le CMPP ou par un psychologue libéral. Nos 2 psychologues ont conduit 115 entretiens cette année sur la villa des enfants. Des séances de sophrologie, d'hypnose et de thérapie EMDR ont été mises en place
- 2 jeunes filles ont eu une grossesse lors de leur placement à la Villa Roberval. Pour l'une, une orientation spécifique a pu se mettre en place à la naissance de l'enfant. Pour l'autre, adaptation de l'accompagnement à sa problématique d'errance.
- 9 adolescents ont bénéficié d'un hébergement diversifié en continu ou en alternance avec des périodes de retour au sein de la villa.
- Durée moyenne du placement : 25 mois
- Orientation pour les sortants : 3 retours en famille avec mesure de placement à domicile (SAPMF), 2 en placement familial spécialisé (CPFS), 1 en lieu de vie, 1 en SAGAJM, 1 accueil mère-enfant, 1 hébergement autonome sans CJM.

Réalisations

- En 2018 : création d'un lieu d'accueil des parents dans un local attenant à la villa des enfants et travaux d'aménagement d'une studette à la villa des adolescents
- Pour la villa Arc-en-ciel (enfants) : camp d'été et camp d'hiver d'une semaine chacun à La-Chapelle-en-Vercors, activités de loisirs et sorties à la journée, événements festifs (carnaval, Halloween, fête de Noël), fête de l'été avec les parents.

- Pour la villa Roberval (ados) : 2 camps de vacances pour la préparation d'un festival de Reggae à Bagnols-sur-Cèze. L'ensemble des jeunes accueillis à la villa Roberval y ont participé. Organisation d'un séjour à Paris du 16 au 19 avril.
- 238 visites médiatisées au sein de la villa des enfants (163 en 2017).
- 2 jeunes en service volontaire européen sur les 2 villas : accompagnements, aide aux devoirs, animation d'activités sportives et culturelles.
- Le programme de résilience assistée s'est poursuivi au sein de la villa Arc-en-ciel. Enjeux et perspectives.
- les MECS accueillent des adolescents en situation de mal-être ou de souffrance sur le plan psychique, avec des conduites à risques et des passages à l'acte. A la crise de l'adolescence s'ajoutent des troubles de l'attachement et des polytraumatismes.
- renforcement du travail avec les parents des enfants placés ; renforcer le travail d'accompagnement par un projet d'accès à l'autonomie et l'utilisation d'un référentiel spécifique.
- Les villas éducatives sont la seule solution d'hébergement collectif sur l'agglomération de Valence. Cela permet d'être à proximité des familles et de les associer au suivi de leur enfant.
- La gestion de groupes d'enfants ou d'adolescents en difficulté demande aux adultes une posture engagée, questionnée par le quotidien de l'hébergement. Forts d'une complémentarité entre l'accueil collectif et l'hébergement hors les murs, nous souhaitons continuer les prises en charge collectives.

DATE DE CRÉATION : 1976

L'accueil collectif en petites unités indépendantes permet une gestion familiale et conviviale du quotidien, qui exclut l'isolement et le cloisonnement. L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'accompagnement afin de préparer à l'autonomie des jeunes de plus de 16 ans, et également d'accompagner des adolescents rencontrant des difficultés à vivre au sein du collectif.

LOCALISATION : L'hébergement collectif est situé sur deux lieux à Valence :

- la villa Arc-en-ciel : rue Pierre Corneille,

- la villa Roberval : rue Roberval, dans la zone Est du quartier Briffaut.

L'hébergement diversifié est essentiellement basé sur les bassins valentinois et romanais.

Les bureaux du secrétariat et de la direction sont situés au siège de l'association, rue Lesage, à Valence.

CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

PUBLIC : Filles et garçons de 6 à 17 ans connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire.

MISSIONS : Accompagnement éducatif en internat et hébergement diversifié pour protéger le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

OBJECTIFS :

- Pour les villas éducatives : accueillir, protéger et accompagner chaque jeune en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins : accès aux soins, travail du lien avec la famille, scolarité.

SÉJOURS DE RUPTURE ET D'APAISEMENT

Les séjours de rupture et d'apaisement, basés sur le Dispositif territorial sud (DTS) à Puygiron, constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 684
- Nombre de bénéficiaires : 20
- 66 candidatures pour 24 admissions (36 %)
- taux d'occupation : 114 %.

Faits notables

- 11 garçons et 9 filles
- Age moyen : 15 ans
- Origine géographique : Deux-Sèvres (3), Bouches-du-Rhône (7), Vaucluse (5), Var (2), Isère (2), Drôme (1).
- Durée moyenne : 31 jours.

Réalisations

- Développement des demandes d'admission
- Augmentation du nombre de journées d'activités
- Ouverture vers d'autres Départements (Var, Rhône, Haute-Garonne...)

Enjeux et perspectives

L'activité séjour de rupture et d'apaisement est aujourd'hui appelée, après cinq ans d'existence, à évoluer et prendre son plein essor sous la forme d'un nouveau projet d'accueil, porteur d'une dimension thérapeutique.

Dotée d'un organigramme suffisamment étayé et d'un lieu d'accueil dédié, toutes les conditions sont réunies pour permettre la pérennité de ce dispositif innovant et répondant à de réels besoins des services sociaux des Départements.

Pour répondre à la demande croissante, un projet de lieu de vie et d'accueil à proximité du centre équestre est envisagé.

Lieu de rupture par définition, ce dispositif a pour vocation d'être un sas d'apaisement pour des jeunes en grande difficulté sociale. Nous nous engageons à recréer du lien chez ces adolescents. Un lien qui leur permettra de repartir différent et plus apaisé intérieurement

DATE DE CRÉATION : 2014

CADRE LÉGAL : Article 375 du Code civil.

PUBLIC : Adolescents de 13 à 18 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance.

MISSIONS : Au sein d'une structure rassurante, le séjour de rupture doit permettre au jeune accueilli de « se poser » psychologiquement et de découvrir une autre manière de vivre, dans le respect des règles et d'autrui.

OBJECTIFS :

Remobiliser, faire réfléchir le jeune sur son histoire personnelle et familiale, apaiser un climat conflictuel et repartir vers un projet de vie réfléchi et travaillé. Le séjour de rupture doit être un tremplin pour un retour serein dans son environnement d'origine.



L'ASSOCIATION DES AMIS ET CAVALIERS DU JABRON, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES SÉJOURS DE RUPTURE ET D'APAISEMENT

DATE DE CRÉATION : Pour l'association « ACJ » : 1er janvier 2000. Le centre a été créé par la Prévention Spécialisée de la Sauvegarde26 en 1980, sous le nom de « Jabron Loisirs ».

LOCALISATION : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)

PUBLIC : Tout public à partir de 4 ans

DOUBLE MISSION :

- sportive : à ce titre ACJ est un centre équestre comme les autres, accueillant tout cavalier désireux de découvrir le monde équestre en médiation animale, loisirs et compétition
- sociale : accueil en équitation adaptée de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire, et de personnes porteuses de handicap.

OBJECTIFS :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les différents publics, promouvoir la cohésion sociale et la mixité
- Permettre la pratique équestre au plus grand nombre.



"Le besoin le plus profond de l'être est d'avoir un sentiment d'importance."

JOHN DEWEY (1859 - 1952)

SAGAJM : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans résidant dans l'agglomération valentinoise

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 10 003 CPOM Drôme ; 365 hors Drôme
- Taux d'occupation Drôme : 101,5 %
- Nombre de bénéficiaires : 39
- 25 candidatures en 2018 pour 12 admissions en 2018 (48 %) et 7 admissions début 2019.

Faits notables

- 28 majeurs et 11 mineurs accompagnés durant l'année.
- 27 en contrat jeune majeur ; 5 mineurs confiés par le Conseil départemental de la Drôme et 5 par le Juge des Enfants, 1 accueil provisoire (mesure administrative) et 1 jeune en contrat jeune majeur signé avec le Conseil départemental de Savoie.
- Une majorité de filles : 26 pour 15 garçons.
- Origine géographique : majoritairement bassin valentinois et dans une moindre proportion Drôme des Collines.
- Sur les 39 jeunes accompagnés en 2018, 26 étaient préalablement suivis par d'autres services de la Sauvegarde, 9 par l'ASE Drôme, 1 par l'ASE Savoie, 1 en MECS, et 2 mineurs ont été confiés par le Juge des enfants (sans mesure préalable à la décision).
- Durée moyenne du placement : 16,1 mois.
- Situation des 12 sortants : 3 en logement autonome, 5 retours en famille, 1 en couple, 3 jeunes hébergés chez des tiers.
- Insertion : 5 en emploi, 6 en recherche d'emploi, 1 en formation.

Réalisations

- Les interventions collectives - sorties extérieures, repas de Noël, soirées à thème - en présence de la psychologue du service, ont recueilli l'approbation des jeunes. L'ouverture à la culture avec du cinéma, de la danse, du théâtre... sont autant d'occasions d'échange, d'ouverture à l'autre, de confrontation à l'altérité, au débat, à l'argumentation ; occasions de se révéler, de favoriser des relations plus fluides entre les jeunes, mais aussi entre jeunes et professionnels.
- Un groupe de travail interservices a établi un référentiel permettant de mesurer le degré d'autonomie des jeunes. Ce « passeport pour l'autonomie » a été testé au sein du service et doit être progressivement déployé au cours de l'année 2019.
- Projet de restructuration d'une ancienne villa du Foyer éducatif située à proximité du centre-ville de Valence, les travaux devraient débuter au printemps 2019, pour une livraison fin 2019.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions autour de l'hébergement des plus fragilisés, mais aussi dans la nécessité de nous doter d'un lieu d'accueil qui puisse permettre le développement d'activités collectives. 4 logements mettrons ainsi en situation d'accès à l'autonomie les jeunes qui en sont aujourd'hui les plus éloignés du fait de leurs fragilités. C'est en accompagnant les jeunes vers l'autonomie que le SAGAJM lutte contre les risques de dépendance, d'exclusion, de marginalisation voire de délinquance.

Enjeux et perspectives

- Le manque de maturité de certains jeunes ou leurs difficultés à se protéger rendent parfois complexe la mise en appartement autonome, même dans le cadre de structures adaptées de type Foyers de Jeunes travailleurs (FJT) ou résidences étudiantes. Certains se trouvent envahis, et ils sont souvent mêlés à des troubles du voisinage.
- L'intensité des troubles psychologiques et leur impact sur les capacités à mettre en œuvre un projet professionnel ou de formation reste un critère important qu'il faut évaluer avant l'admission, au regard de l'accompagnement éducatif tel qu'il est proposé par le service.
- L'accompagnement de jeunes relevant de soins spécialisés met l'équipe en difficulté, le seul accompagnement éducatif étant insuffisant à pallier certaines manifestations de ces troubles et leurs conséquences. En 2018, 5 jeunes ont été hospitalisés dont 3 en unité de soin psychiatrique.

Au travers de son action, le SAGAJM s'inscrit pleinement dans le cadre des préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) visant à garantir une aide pour les jeunes sortants de l'ASE ainsi que la mise en place d'un accompagnement pour les jeunes majeurs au cours de la transition vers l'autonomie.

DATE DE CRÉATION : 2007

Localisation : Les bureaux du service se situent au 54 rue Roberval à Valence. L'équipe éducative du SAGAJM intervient essentiellement sur l'agglomération valentinoise.

Public : Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans.

CADRE LÉGAL :

- Pour les mineurs, la prise en charge se situe dans le champ de l'assistance éducative et relève d'une mesure de placement judiciaire sur décision du Juge des Enfants (Article 375 du Code Civil), ou administrative dans le cadre de l'accueil provisoire (Article L222-5 du code de l'Action Sociale et des familles).

- Pour les majeurs, il existe une possibilité de prise en charge temporaire par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant (Article L222-5 CASF). Dans ce cadre, le jeune majeur est à l'origine de la demande d'accompagnement et sollicite par écrit le Conseil Départemental.

MISSIONS : Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale.

OBJECTIFS :

- Garantir la satisfaction des besoins primaires et éviter la marginalisation de chaque jeune,
- Accompagner chaque jeune dans sa démarche vers l'autonomie.
- Permettre à chaque jeune de prendre conscience et de développer ses compétences.

SAPMF : SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE EN MILIEU FAMILIAL

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors du domicile familial peuvent être mis en place.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 11 638, dont 11 585 CPOM Drôme et 53 hors Drôme.
- Taux d'occupation : 102,85 %
- Nombre de bénéficiaires : 43 (19 familles)
- 57 candidatures (35 fratries) pour 13 admissions (5 fratries), soit 23 %. Tous les refus d'admission (sauf un seul pour cause de changement d'orientation) sont liés à un effectif complet.

Faits notables

- Moyenne d'âge au 31 décembre : 8,6 ans (70 % des mineurs accompagnés sont âgés de moins de 10 ans)
- Origine géographique : Valence et environs 38, Romans et Collines 4, département extérieur 1.
- Principaux motifs de l'accueil (souvent cumulés) : difficultés et carences éducatives 83 %, troubles psychologiques d'un parent 53 %, graves difficultés scolaires 42 %, mineurs enjeux d'un conflit parental 37 %, problèmes de comportement du mineur 10 %, absence de cadre éducatif cohérent 10 %.
- Durée moyenne de la prise en charge : 28 mois.
- Orientation pour les 16 sortants : en famille avec AEMO 8, en famille sans nécessité de suivi 5, placement 2, suivi jeune majeur 1.

Réalisations

- Actions collectives : 15 sorties collectives avec les enfants ; 5 sorties parents-enfants ; un camp de deux jours avec un groupe de 3 enfants au refuge de Borne ; un atelier « chocolat » avec des parents : cet atelier était animé par un référent éducatif et un pâtissier à la retraite.
- Accueils supplétifs : 624 journées pour 21 jeunes (49 % des enfants confiés) dans les villas éducatives (dont 1 accueil en urgence), chez des assistants familiaux ou des familles de parrainage.
- Poursuite du programme de résilience assistée.
- Aux côtés du service AEMO et du SASEP, élaboration d'un guide portant sur l'accompagnement des enfants de 0 à 2 ans et création d'un nouvel outil : « la mallette des 0-2 ans ».
- Renforcement de la pluridisciplinarité de l'équipe par le recrutement d'une TISF.

Le SAPMF se caractérise par une capacité d'intervention intensive au domicile familial pour un accompagnement de la famille à partir des actes de la vie quotidienne (rendez-vous médicaux, scolarité, organisation des rythmes...). Cette régularité permet aux référents éducatifs de créer une relation de confiance avec les parents et les enfants, socle indispensable pour garantir la protection des mineurs. De plus, la possibilité de proposer, à tout moment, des temps de séparation permet d'éviter l'explosion du système familial et réduit les risques de passages à l'acte.

Enjeux et perspectives

- Continuer à développer les actions et activités collectives auprès des enfants comme auprès des parents.
- Continuer à développer nos compétences en matière d'accompagnement du jeune enfant.
- Former notre encadrement à l'usage du référentiel du CREAL portant sur « l'évaluation participative en protection de l'enfance ».
- Former les nouveaux professionnels du service à l'utilisation des outils du programme de résilience assistée.
- Développer encore notre capacité à mettre en œuvre des accueils de manière séquentielle auprès d'assistants familiaux ou plus ponctuellement de familles de parrainage.

LA SPÉCIFICITÉ DU SAPMF

Par opposition à une mesure de placement avec séparation, le maintien du mineur au sein du domicile familial a pour objectif de préserver la capacité de mobilisation des parents dans l'exercice de leur parentalité et de développer leurs compétences. Cet accompagnement de proximité « dans le faire avec » leur donne la possibilité de se rendre compte des évolutions qu'ils sont à même d'apporter et de reprendre confiance en eux. La mesure de placement SAPMF permet souvent d'éviter le placement qui, outre son coût, impose une rupture dans la relation quotidienne du parent avec son ou ses enfants, génératrice souvent de souffrance, de dévalorisation... pour les uns et/ou les autres. Néanmoins, lorsqu'une mesure de séparation physique doit être envisagée, l'intervention de l'équipe en favorise la préparation, tant avec l'enfant qu'avec ses parents et le service de placement qui prendra le relais

DATE DE CRÉATION : 2007

LOCALISATION : Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 km autour de Valence. Les locaux institutionnels sont basés au 54 rue de Roberval à Valence. L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux ou des familles de parrainage domiciliées en Drôme ou en Ardèche. Des personnes ressources issues de l'environnement familial peuvent également être sollicitées.

CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (arrêté d'autorisation pour 31 prises en charge). Il intervient :

- dans le cadre d'une mesure judiciaire sur décision du Juge des Enfants : Le magistrat peut confier le mineur soit directement au SAPMF, soit à l'Aide Sociale à l'Enfance qui peut alors solliciter l'établissement pour mettre en œuvre le placement (Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative) ;
- dans le cadre d'une mesure administrative, à la demande ou avec l'accord des parents (Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L222-5).

PUBLIC : Le SAPMF s'adresse à des mineurs de 4 à 16 ans hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue. MISSION : Le SAPMF assure une mission de protection en mettant en place un accompagnement individualisé et intensif des jeunes et de leur famille par une équipe pluridisciplinaire. L'intervention éducative s'appuie sur les compétences parentales et vise leur développement.

OBJECTIFS :

- protéger le mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation,
- préserver et améliorer le lien parent-enfant, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille,
- aider, soutenir et guider le milieu familial dans sa fonction parentale, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement

PÔLE ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS *ReUnir*

"Aucune force ne peut retenir
un enfant qui court
retrouver sa famille."

Yasmina KHADRA, L'écrivain, 2003



La Sauvegarde 26 propose un panel de services centrés sur la famille et l'accueil familial.

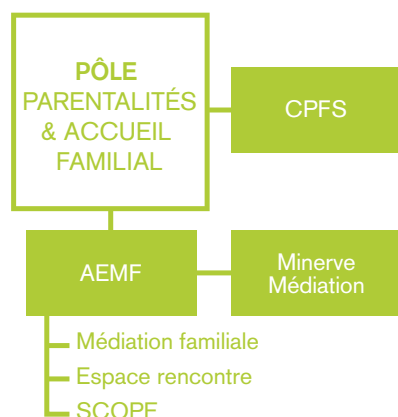
Le **Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)** suit des enfants et des adolescents placés en famille d'accueil en assurant un travail d'accompagnement et de lien avec leurs parents.

Le **service Accueil, Ecoute, Médiation Familiale (AEMF)**, à travers son activité de médiation familiale, propose un espace de dialogue aux familles en conflit pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions.

L'**Espace Rencontre** offre un lieu neutre pour permettre l'exercice du droit de visite dans le respect de l'autorité parentale.

Le **Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative (SCOPE)** exerce auprès d'enfants et de leurs parents des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales.

Minerve Médiation est un centre de formation qui intervient dans les situations de conflits pour des personnes ou des groupes qui y sont directement confrontés (médiation, conseil, audit) et pour des professionnels qui accompagnent des personnes en conflit (formation, analyse de la pratique).



CPFS : CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour les adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil (« accueil familial ») et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maîtresse de maison.

Chiffres-clés

- Nombre de journées: 15 179, dont 14 736 pour le Département de la Drôme (101 %)
- Nombre de bénéficiaires : 54, dont 30 en continu
- 35 candidatures pour 13 admissions (37 %).

Faits notables

- 20 garçons (46 %), 23 filles (54 %)
- Age moyen : 13 ans ; rajeunissement du public accueilli.
- 84 % de prises en charge ASE, 16 % de placement direct par le Juge des Enfants ; 97 % des jeunes accueillis sont drômois.
- Origine géographique : 44 % Drôme des Collines, 35 % Grand Valentinois, 12 % Drôme Provençale, 5 % Vallée de la Drôme, 4 % départements extérieurs.
- Motifs de placement: maltraitance psychologique 59 %, maltraitance physique 30 %, violences intrafamiliales 40 %.
- 53 % suivent une scolarité en éducation spécialisée (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, hôpital de jour), 44 % des jeunes suivent une scolarité «classique», 3 % sont suivis dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ou d'un dispositif d'insertion.
- Durée moyenne du placement : 3 ans.
- Orientation pour les 11 sortants : 8 retours en famille (72%), dont 3 avec une mesure d'AEMO, 1 en autonomie, 2 en MECS.
- 80 % des assistants familiaux du CPFS résident dans une zone rurale.

Réalisations

- Axes de travail : démarche qualité, groupe d'expression et formation « Bientraitance », mise en place du logiciel de dossier informatisé de l'usager, renforcement de la plateforme d'appui et de répit de la rue Bonnet et intensification de l'accompagnement scolaire et des projets collectifs.
- Accueil en journée des décrocheurs scolaires par la maîtresse de maison et l'éducateur scolaire-animation-insertion, dont la mission est d'éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique et organiser des activités collectives : 29 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement scolaire.
- Activités collectives : visite de musée, peinture murale, jeu d'échecs, festival de musique, jeux de rôle, repas, fête des diplômes, atelier cuisine, buffet des familles.
- Accueil et accompagnement d'un nombre croissant de jeunes porteurs de handicaps physiques ou intellectuels, parfois associés et parfois lourds - en 2018, 2 jeunes autistes et un enfant porteur de troubles psychiatriques graves.
- Objectifs CPOM atteints: réduction du nombre de places, rajeunissement des enfants, accueil en appartement (accès

à l'autonomie et préparation à la sortie), accueil individualisé de jeunes avec difficultés psychologiques, psychiatriques et troubles de l'attachement (2/3), accueils à effets thérapeutiques.

- Poursuite de la mise à disposition de la villa du CPFS située rue Georges Bonnet à Valence, 2 weekends et 2 samedis par mois, afin de faciliter la reprise de liens parents-enfants dans le cadre de l'Espace Rencontre de l'AEMF.
- Le manque de dispositifs, pour des jeunes aux limites de la déficience, pose la question de l'autonomie et doit nous orienter vers un partenariat plus fort avec l'ARS.

Enjeux et perspectives

- Nouvelle contrainte de l'ASE de confier les jeunes proches de leur territoire et environnement de vie (famille, scolarité, etc.)
- Les situations des jeunes : les ruptures de lien, handicaps et traumatismes demandent des formations adaptées et régulières pour les assistants familiaux. Nous devons développer des soutiens permanents afin d'éviter les ruptures d'accueil.
- Absence régulière de réponse pour des relais institutionnels spécialisés. Malgré les décisions MDPH, nous sommes dans l'impossibilité de trouver des orientations.
- La diminution des contrats jeunes majeurs impose d'anticiper des relais et des expérimentations en logement autonome.

DATE DE CRÉATION : 1971

LIEUX D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION : Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les 4 territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.

- Siège social : 7 et 9 rue Lesage - 26000 Valence

- Équipe psycho-éducative et accueil des adolescents : 51 rue Georges Bonnet - 26000 Valence

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT DES ADOLESCENTS : domicile des assistants familiaux, département de la Drôme et départements limitrophes.

HABILITATION : au titre de l'Assistance Éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945. Convention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

PUBLIC : Enfants et adolescents (10-18 ans) et jeunes majeurs (18-21 ans).

MISSIONS : Mesures de protection des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.

Le placement familial spécialisé comprend l'accueil familial, mais aussi une action d'accompagnement et de soutien à la parentalité et plus largement auprès de la famille du mineur.

OBJECTIFS :

- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de ruptures familiales.

- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.

- Aider à la compréhension des traumatismes vécus au moyen d'une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

MÉDIATION FAMILIALE

En groupement solidaire avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 589 demandes et 236 processus de médiation terminés en 2018.
- 777 entretiens d'information, 589 demandes de médiation familiale, 1 001 séances, 968 familles reçues.
- Double convocation au Tribunal de Grande Instance : 100 personnes reçues.
- 70 % de mesures volontaires, 30 % ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.
- Bénéficiaires : 928 enfants, dont 829 mineurs et 93 majeurs.

Faits notables

- 8 médiateurs familiaux diplômés à temps partiel.
- 9737 appels téléphoniques pour accueillir, orienter, conseiller les familles.
- Territoires d'intervention : Drôme (72 %) et Ardèche (27 %)
- En Drôme : Grand Valentinois 29 %, Drôme des Collines 28 %, Drôme Provençale 24 %, Vallée de la Drôme 19 %.
- En Ardèche : Aubenas 70 %, Annonay 30 %.
- Typologie des conflits : divorce ou séparation 89 % en Ardèche et 92 % en Drôme, droit de visite pour des grands-parents entre 2 et 4 %, conflits intergénérationnels entre 2 et 4 %.
- Durée du processus : moins de 3 mois en grande majorité.
- Issue des processus : accord écrit 34 %, accord oral 33 %, apaisement 24 %, amélioration de la situation 91 %.

Réalisations

- 23 informations sur la médiation familiale auprès de partenaires et plusieurs informations collectives auprès du grand public.
- De plus en plus d'enfants participent aux décisions prises par leurs parents, ce qui permet une approche préventive des ruptures de liens entre enfants et parents, et une application plus adaptée des décisions parentales.
- L'accueil téléphonique est une fonction clé : les familles demandent du soutien et de l'écoute sur l'exercice de leur parentalité en lien avec leur séparation. Permanence téléphonique des médiateurs 2 mercredis par mois.
- Partenariats : avec le TGI de Valence et le TGI de Privas ; participation aux instances du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).
- Mise en œuvre de la double convocation en Drôme et en Ardèche
- Participation à des actions sur la parentalité avec la CAF26, la CAF07 et le CIDFF lors de l'information collective : « parents après la séparation ».
- Mise en place de médiations à distance par le biais du logiciel Skype, lorsque l'un des deux parents habite loin de la Drôme.

Enjeux et perspectives

- Développement de médiations parents-adolescents et médiations de couples.
- Participation, en partenariat avec la CAF, le CIDFF et les avocats, à la mise en œuvre de l'offre de service nationale « Parents après la séparation » qui propose des séances collectives aux parents présentant les conséquences de la séparation aux niveaux juridique, social et psychologique, ainsi que les services pouvant les accompagner.
- Création d'une antenne sur Crest et Joyeuses.

www.mediationfamilialedromeardèche.fr

DATE DE CRÉATION : 1992

LOCALISATION : Drôme : Valence, Montélimar, Bourg-de-Péage, Die, Nyons, Saint-Vallier

Ardèche : Aubenas, Annonay

CADRE D'INTERVENTION : L'AEMF est un service conventionné par la CAF et la MSA depuis 2007. Il est habilité « Justice » pour exercer des médiations pénales et la fonction de délégué du procureur.

PUBLIC : Famille, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures

MISSION : Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants, dans un esprit de coresponsabilité parentale. Il s'agit de :

- Accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien

- Préserver ou restaurer le lien familial

- Restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale

- Élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

OBJECTIFS :

- Faciliter l'apaisement du conflit, reprise de la communication

- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents - notion de « coresponsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant »

- Entretenir les solidarités familiales.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

ESPACE RENCONTRE

L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 98 (en hausse : 85 en 2016 et 92 en 2017).
- 162 mesures (dont 15 en attente) ; 588 visites ; 277 entretiens parents et 865 actes d'accueil.
- Nombre de bénéficiaires : 129 enfants.

Faits notables

- 34 enfants de 0 à 3 ans (36 %).
- Les demandes ont augmenté du fait d'un partenariat accru avec le Tribunal de Grande Instance de Valence.
- Durée moyenne des mesures : 8 mois.
- 35 % de parents visiteurs domiciliés hors du département, qui se déplacent en train, voire en avion pour pouvoir exercer leur droit de visite.
- 97 % des mesures sont prononcées par un Juge aux Affaires Familiales, 3 % par une Cour d'Appel.
- 37 mesures non mises en place du fait d'absences des familles.
- Issue des mesures : 21 accords parentaux, 22 demandes de renouvellement auprès du JAF, 8 mesures interrompues à la demande du parent visiteur.
- Le délai d'attente actuel est de 4 mois, il a diminué depuis 4 ans, mais la tendance est à la hausse.

Réalisations

- Intensification des entretiens avec les parents les mercredis, mise en place de bilans et temps de régulation avec les familles en dehors des temps de visites.
- Renforcement des liens entre le service de médiation familiale, l'espace rencontre et le SCOPE.
- Progressivité dans l'accueil de certaines familles : sorties autorisées, relais à la journée.
- Accueil ouvert à la famille élargie de l'enfant ou adolescent (beaux-parents, grands-parents, demi-frère et sœur).
- Action de soutien à la parentalité autour des soins pour les très jeunes enfants.

Enjeux et perspectives

- L'Espace Rencontre de l'AEMF est le seul sur le département de la Drôme. Les JAF sont demandeurs de cette prestation ; ils sont dans l'obligation de réguler leurs demandes.
- L'AEMF, poursuit sa participation à une recherche-action nationale menée par la FENAMEF portant sur l'Analyse des Pratiques en Espace Rencontre, et a accueilli quelques jours un chercheur en immersion.

DATE DE CRÉATION : 2010, reprise de l'activité du Rayon de Soleil.

LOCALISATION : Valence

CADRE D'INTERVENTION : L'AEMF est un service conventionné et agréé par la Préfecture de la Drôme, bénéficiant de conventions de financement avec la CAF de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, le ministère de la Justice.

PUBLIC : Parents, grands-parents, enfants

OBJECTIFS :

- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par le conflit
- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.



AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

SCOPE : SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales. Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 24 dossiers reçus, dont 20 émanant du TGI de Valence et 4 d'Ardèche.
- 21 dossiers démarrés, 4 dossiers en attente au 31 décembre 2018.
- 28 dossiers rendus.
- Nombre de bénéficiaires : 58 enfants.

Faits notables

- Dans chaque mesure SCOPE menée, chacune des parties adhère à la mesure et était investie lors des entretiens.
- Profils des familles : difficultés psychiques du ou des parents (sans trouble psychiatrique avéré), difficulté à constituer un couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus, difficulté pour l'enfant à surmonter la problématique œdipienne (identification au parent de même sexe, lien d'amour au parent de sexe opposé) liée notamment à la question de la séparation, « enfants symptômes » qui portent inconsciemment les difficultés psychiques du ou des parents, du couple parental, avec des problématiques psychiques transgénérationnelles.

Réalisations

- Les outils utilisés dans le cadre des mesures étaient des entretiens semi-directifs pour les parents, des entretiens semi-directifs pour les enfants âgés de plus de 12 ans et le jeu et la passation d'un test de personnalité dans le cadre des rencontres avec des enfants de moins de 12 ans. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec les professionnels de l'éducation nationale et de santé concernés.
- Les conclusions des rapports en fin de mesures ont pu proposer une augmentation progressive du temps d'hébergement du parent ne bénéficiant pas de l'hébergement principal, une médiation familiale pour apaiser le lien entre les 2 parents, influençant ainsi le lien entre parents et enfants, un espace rencontre afin d'offrir des conditions propices pour que parent et enfant puissent renouer des liens en toute sécurité et préconisait majoritairement une thérapie individuelle et/ou familiale.
- En 2018, 9 psychologues sont intervenus sur les mesures SCOPE. Des rencontres de partage d'expérience et de réflexions ont été instaurées pour harmoniser les pratiques.

DATE DE CRÉATION : reprise de l'activité du service IOE (actuel SIE) de l'association en mai 2011

LOCALISATION : Valence

PUBLIC : Parents, enfants

MISSION : Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales

OBJECTIFS : Examens psychologiques dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents.

Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

MINERVE MÉDIATION : CENTRE DE FORMATION

Minerve Médiation est un centre de formation qui intervient dans les situations de conflits pour des personnes ou des groupes qui y sont directement confrontés (médiation, conseil, audit) et pour des professionnels qui accompagnent des personnes en conflit (formation, APP).

Chiffres-clés

- 21 formations distinctes
- 340 heures de formation
- Bénéficiaires: 445 personnes formées; médiateurs, bénévoles, lycéens, animateurs, travailleurs sociaux.

Réalisations et perspectives

- Minerve-Médiation déploie ses compétences sur 4 activités : formation, analyse de la pratique professionnelle, médiation et audit.
- Mise en ligne du site web de l'activité en juin 2017, de la charte graphique et des brochures de présentation des formations.
- La dynamique du conflit, le livre de Claire BONNELLE, a été désigné Lauréat du prix du livre de médiation 2017.
- La médiation d'Adèle, deuxième livre de Claire BONNELLE, paraîtra en 2019.

Enjeux et perspectives

- Renforcement de l'équipe avec de nouveaux formateurs et médiateurs non familiaux.
- Développement des activités audit/conseil et médiation non familiale.
- Poursuite du développement de l'activité de formation en France (Toulouse, Pau, après Paris, Marseille et Lyon).
- Expérimentation de médiations sur demande de la MSA dans les entreprises agricoles (GAEC) qui rencontrent des conflits entre exploitants.

DATE DE CRÉATION : 2012

LIEUX D'INTERVENTION : Valence ou sur demande en intra

PUBLIC : Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit ; tous publics, institutions, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.



› Les séparations et leurs conséquences (rôles, places...)

Dates, horaires et lieux à convenir ensemble
2 jours (14h) | 1200€/session

Profil participants :
toute personne travaillant avec des familles

Nombre de participants : entre 5 et 15

Intervenants : Claire Bonnelle, Cécile Fulchiron,
Christophe Jossierand, Brigitte Kovacs, Anne Rollin,
tous médiateurs familiaux à l'AEMF

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS *Contenir*



"L'éducation est l'arme la plus puissante qui puisse être utilisée pour changer le monde."

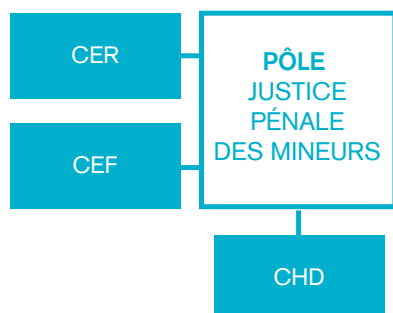
Nelson MANDELA (1918-2013)

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, le juge des enfants peut prendre une mesure pénale de placement au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Il s'agit de contenir l'adolescent et de l'accompagner dans l'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

Le **Centre Educatif Renforcé** (CER) propose à l'adolescent une rupture temporaire avec son milieu pour éviter qu'il ne s'enlise dans la délinquance.

Le **Centre Educatif Fermé** (CEF) est une alternative éducative à l'incarcération, basée sur une prise en charge soutenue articulée autour de l'éducatif, de l'insertion, du soin et d'un travail sur les actes.

Le **Centre d'Hébergement Diversifié** (CHD) est un sas d'accompagnement sur mesure vers l'autonomie, à partir d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.



CER : CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Installé à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar), le CER accueille des garçons qui ont commis des actes de délinquance, et leur offre un cadre contenant, structurant et bienveillant, qui favorise leur remobilisation durant les 4 mois de placement. L'accueil se fait durant les premières semaines en très petit collectif dans une villa dédiée, dans un cadre naturel et convivial, jouxtant un centre équestre. Durant la seconde partie du séjour, chaque jeune est hébergé individuellement chez une famille de parrainage bénévole. Un programme soutenu d'activités est élaboré pour chacun, afin de le préparer à investir un projet social et professionnel après son placement et ainsi prévenir la récurrence des délits.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 1 972
- Taux d'occupation : 100 %
- Nombre de bénéficiaires total : 19
- 189 candidatures pour 15 admissions (8 %)
- Depuis 1997, le CER a accueilli 297 mineurs.

Faits notables

- Âge moyen à l'entrée : 16 ans.
- Origine géographique : 9 de la région Centre-Est, 3 de la région Sud-Est, 2 de la région Sud et 1 de la région Grand-Est.
- Principaux motifs de placement : déscolarisation, errance, passages à l'acte délictueux, problématiques familiales, addiction et possession de produits stupéfiants, non-respect des lieux d'accueil et d'hébergement (UEHD, UEAJ, EPE, ITEP etc.).
- Durée moyenne de placement pour les 14 sortants : 4 mois et 8 jours.
- Situation à la sortie des 14 jeunes ayant fini leur placement : 7 retours en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert, 3 jeunes ont été placés en Foyer, EPE ou Hébergement Diversifié et poursuivent leur projet, 2 jeunes ont bénéficié d'une formation en apprentissage ou d'un retour dans le cursus scolaire, 1 jeune a été placé à l'ASE, 1 jeune est rentré dans sa famille avec un emploi.

Réalisations

Le 2 février 2018, nous avons fêté les 20 ans du CER : l'occasion de se rassembler et de mettre en relief l'action éducative portée par ce 1er service de placement au titre de l'ordonnance de 1945 de l'association. Nous avons engagé l'après-midi une réflexion de fond sur l'avenir de ce dispositif national après 20 ans d'existence, à travers un débat entre des responsables de la PJJ et du secteur associatif.

Enjeux et perspectives

- L'obtention d'un organigramme budgétaire à 12,30 ETP soit l'équivalent de l'ensemble des autres CER au niveau national.
- La poursuite de notre participation au travail de groupe sur les CER porté par notre Fédération (CNAPE).
- L'accompagnement des professionnels sur la formation aux écrits professionnels.
- La poursuite des réunions institutionnelles mensuelles (travail autour de la cohésion d'équipe).

PARCOURS D'UN JEUNE

C'est avec beaucoup d'appréhension et une certaine réticence, que le jeune Jean aborde tous les ateliers mis en place au Centre Educatif Renforcé à l'entame du module 2. Finalement, il se donne les moyens de réussir dans tous les ateliers, et plus particulièrement en équitation adaptée. Avec ses pairs, Jean se montre tout d'abord en retrait. On aurait tendance à croire qu'il est influençable, alors que, très rapidement, il fait preuve de maturité, il est en capacité de rappeler les autres jeunes à l'ordre. Jean est apaisant au sein du groupe de jeunes, il n'envenime jamais les situations conflictuelles, bien au contraire. Il a noué des liens étroits avec les autres et il est apprécié. Il a construit, au fil du temps, un lien de confiance avec chaque membre de l'équipe éducative.

Jean fait preuve au quotidien d'une volonté sans faille pour évoluer. Après un stage d'une semaine au sein de notre association, en animation avec des enfants, il a pour projet d'accéder au BAFA. A l'écoute de ses motivations, l'équipe éducative a fait les premières démarches d'inscription et Jean doit intégrer le premier stage théorique du BAFA du 25 au 31 août.

Jean a investi la phase passerelle à travers un stage de 3 semaines en mécanique deux roues. Il souhaite intégrer par la suite un garage automobile de manière à s'ouvrir sur les principaux métiers de la mécanique.

Phase passerelle : période dans le placement entre le module 2 et le module 3 où les jeunes élaborent leur curriculum vitae et une lettre de motivation. Ils accèdent aussi à un premier stage en palefrenerie au sein du centre équestre ou en chantier, espaces verts, maçonnerie...).

Jean évoluera à compter du 3 septembre en Module 3, phase de découverte et de construction de son projet socioprofessionnel. Il sera accompagné quotidiennement, de manière personnalisée et adaptée à ses projets, et sera éprouvé dans ses capacités d'adaptation et d'ouverture, mais également d'aller au bout de ce qu'il entreprend pour atteindre ses objectifs.

Le module 3 est la dernière étape du placement en CER, le jeune est accueilli dans une famille de parrainage. Il est pris en charge et accompagné au quotidien par l'équipe éducative dans ses démarches d'insertion socioprofessionnelle (stages, scolarité, activités culturelles et sportives...).

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

"La vie est comme un arc-en-ciel: il lui faut à la fois de la pluie et du soleil pour que ses couleurs apparaissent" Arunachala RAMAIIYA

DATE DE CRÉATION : 1997

LOCALISATION : Les bureaux administratifs et la villa d'hébergement sont situés au Centre du Jabron, Quartier Bégure, 26160 PUYGIRON.

HABILITATION : Le CER de Puygiron relève du SAH (secteur associatif habilité) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeune) et accueille des jeunes au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945.

PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15 à 17 ½ ans.

MISSIONS :

Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs délinquants.

Le placement judiciaire du jeune dans le service est de 4 mois et s'effectue sur un mode de file active (ouverture toute l'année). Les missions du service s'articulent autour de trois modules :

- Module 1 : Accueil et décadage
- Module 2 : Hébergement en petit collectif
- Module 3 : Préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

OBJECTIFS :

- Rupture avec l'environnement habituel
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins)
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle).

CEF : CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Alternative à l'incarcération, le CEF, basé à Valence, accueille un groupe de 12 garçons délinquants multirécidivistes. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle au cours des 6 mois de placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 613
- Taux d'occupation : 82,48 %
- Nombre de bénéficiaires 2018 : 41
- 742 candidatures pour 31 admissions (4,18 %)
- Depuis 2003, le CEF a accueilli 391 mineurs.

Faits notables

- Age moyen à l'entrée : 16 ans et 9 mois
- Sur les 31 jeunes admis en 2018, 2 ne sont jamais arrivés et 1 a été accueilli en relais pour 5 jours.
- Origine géographique : région Centre-Est : 78 %, région Sud : 9,8 %, région Sud-Est : 12,2 % ; 31,7 % des jeunes accueillis en 2018 sont originaires de Drôme-Ardèche.
- En 2018, 20 % des jeunes accueillis avaient déjà été incarcérés au moins une fois.
- 73 % des jeunes ont été accueillis en présentation immédiate.
- Motifs de placement: atteinte aux personnes 36,5 %, stupéfiants 21,95 %, atteinte aux biens 41,45 %.
- Origine des jeunes avant le placement : 56 % étaient en famille, 17 % étaient incarcérés, 9,8 % en UEHC, 7,3 % en MECS, 4,9 % en errance, 2,4 % hospitalisé en psychiatrie, 2,4 % dans un autre CEF.
- Durée moyenne de placement : 3 mois et 12 jours.
- 13 jeunes n'ont pas fini leur placement : 5 ont été incarcérés, 8 ont fugué.
- 14 sortants ont fini leur placement : 6 retours en famille avec suivi PJJ, 3 au CHD, 2 suivis par la PJJ en hébergement diversifié, 1 en EPE, 1 majeur en SAU faute de place, 1 jeune a été accueilli pour un relais de 5 jours.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie au cours de son placement pour un total de 15 journées.

Réalisations

- Publication du rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté le 9 novembre 2018.
- Réécriture du projet de service et du livret d'accueil.
- L'équipe du CEF a pleinement fait partie de l'état des lieux fait au sein de la Sauvegarde par l'Institut Français de Justice Restaurative pour la mise en place de Justice Restaurative au bénéfice des usagers auteurs et/ou victimes.
- Participation à la mise en place d'un groupe transversal sur l'autonomie.
- Soutien à différentes associations partenaires sur leurs réponses aux appels à projet CEF.

Au niveau pédagogique :

- 23 jeunes ont été en stage de 1 jour à 4 mois, 83 conventions de stage ont été signées. 3 apprentissages et 1 CDD ont été signés en 2018.
- 6 jeunes ont obtenu leur CFG et 3 leur ASR. 1 jeune a été scolarisé en lycée professionnel et 3 en CFA.

- L'activité Légo-Meccano s'est poursuivie. Elle permet d'observer le comportement du jeune : vision dans l'espace, persévérance, acceptation de la relation d'aide et autonomie, organisation, logique, efficacité. 6 jeunes découvraient les Légo pour la première fois.
- Événements : 3 jeunes invités une journée par le Comité départemental de Tennis à assister au tournoi de Roland Garros ; participation du CEF pour la 1^{ère} fois à la 22^{ème} édition du Trophée Sport Aventure : les jeunes ont terminé premiers de ce challenge sportif et ont été remarqués pour leur esprit d'équipe et leur bonne tenue ; action écologique à l'île du Frioul à Marseille ; marché de Noël ; participation à la 11^{ème} édition de la Course du Cœur ; visite du salon de l'automobile à Paris ; rencontre avec un ancien jeune de la PJJ ; collecte pour la banque alimentaire, match de l'Equipe de France de football au Stade de France pour 4 jeunes méritants.
- Très nombreux partenariats pour une ouverture vers l'extérieur dans différents domaines : banque alimentaire, caserne des pompiers, ferme pédagogique, ANPAA, Centre de formation de Moniteur Educateur de Privas, UEAJ, Centre équestre l'Oxer. Un travail commun avec le CHD a été mis en place pour les jeunes des deux services autour de la citoyenneté internationale avec l'association Romans International.

Enjeux et perspectives

- Maintien de l'ouverture du CEF sur l'extérieur en préservant nos partenariats et en développant de nouveaux.
- Projet de Service Volontaire Européen au Maroc avec Romans International pour 3 jeunes du CEF et du CHD en 2019.
- Réécriture du règlement de fonctionnement.
- Réflexion sur une extension des locaux du CEF.

*"On ne peut commander au vent
mais au moins on peut ouvrir la fenêtre."*

JIDDU KRISHANMURTI (1895-1986)

SUITES DU PROJET « JUSTICE RESTAURATIVE »

« La Justice Restaurative permet d'offrir à toutes les personnes concernées par le crime (infracteurs, victimes, leurs proches et communautés d'appartenance) de s'exprimer et de se rencontrer dans un espace de parole. »

En 2017, 4 professionnels de l'association, dont la directrice et la chef de service du CEF, avaient suivi la formation d'animateur de Justice Restaurative et 2 avaient participé à une journée de sensibilisation avec l'Institut Français de Justice restaurative (IFJR).

En 2018, 4 autres professionnels de l'association ont été également formés à l'animation de mesures de Justice Restaurative. L'IFJR a réalisé au sein de la Sauvegarde 26 un état des lieux des pratiques pour poser les bases d'une activité de Justice Restaurative portée par la Sauvegarde 26 en Drôme. Cette étude s'est déroulée en deux temps : en juin une rencontre avec les différents partenaires locaux (DTPJJ, Conseil Départemental, Education Nationale, Remaid...) et les services du pôle Justice pénale des mineurs pour l'état de lieux et un état des besoins, en septembre avec les autres services de l'association.

En juillet 2018, l'association a répondu à l'appel à candidatures « pour une expérimentation territoriale de la Justice Restaurative » dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Interrégion Centre-Est. Notre proposition n'a pas été retenue.

En 2019, le projet « Justice Restaurative » est temporairement suspendu dans l'attente des retours des expérimentations. La Sauvegarde, conquise par la philosophie de la Justice Restaurative, a espoir de pouvoir, un jour, offrir ce dispositif aux mineurs auteurs ou victimes du département.

DATE DE CRÉATION : 19 avril 2003

LOCALISATION :

Direction et secrétariat : 1 rue Lesage, 26000 VALENCE

Villa d'hébergement : Chemin des Rivières, 26000 VALENCE

Habilitation : Ordonnance du 2 février 1945.

PUBLIC : Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

MISSIONS : Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la santé mentale des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation « santé mentale ».

OBJECTIFS :

- Travail sur la personnalité du mineur pour prévenir la récidive
- Soin
- Travail avec les familles
- Insertion socioprofessionnelle.



CHD : CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

« Hors les murs », le CHD s'appuie sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure. Il s'adresse à des adolescents sortant d'incarcération ou de placement contenant, et pour lesquels le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

D'une capacité d'accueil de 9 places, le service accompagne des filles et des garçons, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 2 948
- Taux d'occupation : 89,74 %
- Nombre de bénéficiaires total : 18
- 64 candidatures pour 10 admissions (15,62 %)
- Depuis 2008, le CHD a accueilli 150 mineurs.

Faits notables

- 78 % de placements ordonnés par un juge des enfants.
- 15 garçons et 3 filles.
- Origine géographique : région Centre-Est : 12, région Sud-Est : 1, région Sud : 1.
- Provenance : 3 de leur famille, 3 d'incarcération, 5 de CEF, 3 de CER, 3 d'une Unité Educative d'Hébergement Collectif de la PJJ, 1 d'une MECS.
- Durée moyenne de placement pour les sortants : 5,6 mois (de 0 à 457 jours).
- 13 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 257 journées. 10 familles de parrainage ont participé à l'action du CHD.
- Situation à la sortie pour les 9 sortants : 1 jeune jamais arrivé, 1 orientation en CER, 3 retours en famille, 1 en fugue, 2 non adhésion au placement, 1 accès à l'autonomie.

Réalisations

- 5 logements à destination des jeunes, tous à proximité des bureaux.
- Le CHD repense et diversifie son accompagnement, passant d'une approche exclusivement individuelle à une ouverture sur des espaces et des temps collectifs avec notamment deux camps.
- Le CHD a signé une convention de partenariat en 2018 avec le Foyer de Jeunes Travailleurs La Manu à Valence.
- Une réflexion a été menée pour réactiver les réunions avec les familles de parrainage en proposant des temps d'échanges et de partage, mais également de la formation et de l'information sur des sujets divers comme la santé, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs...
- L'équipe du CHD a participé à la recherche conduite notamment par l'IREIS, l'ERP et l'université Lyon 2 sur « l'action contrainte hors les murs ».
- La direction du CHD a par ailleurs participé au travail transversal mis en place au sein de l'association sur l'autonomie des jeunes.

- L'équipe du CHD a pleinement fait partie de l'état des lieux fait au sein de la Sauvegarde par l'Institut Français de Justice Restaurative pour la mise en place de Justice Restaurative au bénéfice des usagers auteurs et/ou victimes.
- Un travail commun avec le CEF a été mis en place pour les jeunes des deux services autour de la citoyenneté internationale avec l'association Romans International.

Enjeux et perspectives

- L'équipe se réunit plusieurs fois dans l'année pour réajuster si besoin les procédures internes, réactualiser le règlement de fonctionnement.
- Le nombre de demandes d'admission fluctue au cours de l'année, malgré une collaboration étroite et régulière avec plusieurs unités éducatives de milieu ouvert (JEMO) et établissements pénitentiaires. Le service travaille donc à sa communication pour informer les partenaires de son action parfois encore méconnue.
- Le renforcement du réseau de familles de parrainage reste un enjeu permanent, notamment pour l'accueil de jeunes à partir de 15 ans. Le service va pour cela renforcer l'accompagnement des familles de parrainage.

Le Centre d'Hébergement Diversifié offre un des derniers lieux d'accueil pour des jeunes en fin de parcours institutionnel et à l'aube de la majorité. Un grand nombre d'entre eux sont en rupture familiale et sociale. Le CHD assure donc une prise en charge dans le cadre d'une clinique partagée, qui évite une rupture, synonyme pour certains d'isolement et de marginalisation, avec des risques de récidive qui seraient plus importants.

DATE DE CRÉATION : arrêté 2015331-00004 du 26 novembre 2015. Le CHD dans sa version actuelle fonctionne depuis le 1er/01/2008.
 LOCALISATION : 1 rue Lesage, 26000 VALENCE
 HABILITATION : Ordonnance du 2 février 1945.
 PUBLIC : Garçons et filles de 16 à 21 ans sous main de justice.
 MISSIONS : Le CHD vise la fluidité des prises en charge dans une logique de parcours individuel. Pour ce faire, c'est l'institution qui s'efforce de s'adapter à chaque jeune en diversifiant des formes de prises en charge successives, évitant ainsi des ruptures liées à d'incessantes réorientations.
 L'hébergement diversifié intègre les méthodes d'intervention du milieu ouvert avec les familles, du placement en famille d'accueil, de l'action groupale et de l'hébergement individualisé.
 OBJECTIFS :
 La méthode et le programme d'actions s'articulent autour de quatre axes principaux :
 - l'insertion scolaire et professionnelle
 - l'autonomie et l'insertion dans l'environnement social
 - l'accès aux soins
 - la prise de distance avec l'environnement familial.

*"L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde."
 Nelson MANDELA (1918-2013)*

PÔLE PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE *Soutenir*

"Un homme peut toujours faire quelque chose de ce qu'on a fait de lui."

Jean-Paul SARTRE, Situations IX, 1972



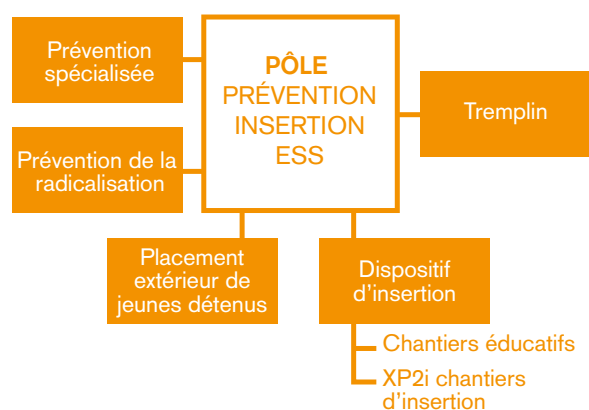
Les éducateurs de rue de la **Prévention spécialisée** sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter leur marginalisation.

L'accueil de jour éducatif **Tremplin** accompagne des jeunes déscolarisés ou décrocheurs vers une réduction de leurs difficultés, en lien avec leurs parents.

Les chantiers éducatifs et les chantiers d'insertion d'**XP2i** sont des outils au service de l'accès des jeunes au travail et à la formation, et de leur insertion sociale et professionnelle.

Le **placement extérieur de jeunes détenus** leur permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant en amont leur réinsertion.

Le **dispositif de prévention de la radicalisation**, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille, pour évaluer la situation et proposer un accompagnement social et éducatif adapté.



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes de 11 à 21 ans dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance.

Outre l'absence de mandat administratif ou judiciaire, son intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille et leur libre adhésion.

Chiffres-clés

- En 2018, le service est intervenu auprès de 628 jeunes drômois, en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- Equipe de Romans : 269 jeunes accompagnés
- Equipe de Montélimar : 260 jeunes accompagnés
- Equipe de Crest : 99 jeunes accompagnés.

Faits notables

- 24 % de moins de 16 ans, 57 % de 16-20 ans, 19 % de 21-25 ans.
- Une augmentation de l'accompagnement des familles.
- 40 % de filles accompagnées et 60 % de garçons. A Romans, depuis maintenant 3 ans, les filles représentent 4 accompagnements pour 6 garçons, contre 1 pour 9 en 2010.
- En 2018, l'équipe du Crestois - Pays de Saillans a réintégré le champ de la prévention spécialisée après un bref passage par celui de la « médiation sociale ».
- Principales difficultés rencontrées : décrochage scolaire, inactivité et difficultés d'accès à l'emploi durable, précarité des jeunes adultes, santé et conduites à risque, souffrance psychologique.
- Identification de groupes de jeunes adolescents (<12 ans) dans des conduites d'incivilité à Romans.
- Adoption du référentiel d'évaluation de la prévention spécialisée élaboré par le Département en étroite collaboration avec les équipes.
- Les éducateurs constatent que l'espace public est moins investi par les adolescents qu'auparavant ; un phénomène à mettre en lien avec leur usage des écrans. (Pour l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, les adolescents passeraient près de cinq heures par jour à 11 ans et plus de huit heures par jour à 15 ans devant les écrans.)

Réalisations

- En 2018, 74 % de l'activité professionnelle de l'ensemble des équipes a été passée au contact des jeunes. Dont 33 % en présence sociale (travail de rue et présence sociale au sein des institutions, en particulier établissements scolaires), 22 % en accompagnements socioéducatifs personnalisés et 19 % en activités et actions collectives.
- 5 objectifs stratégiques définis avec le Département : 1- Concourir à la socialisation, développer la citoyenneté et la vie sociale ; 2- Favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes ; 3- Accompagner la santé des jeunes ; 4- Prévenir les conduites à risques ; 5- Renforcer les partenariats entre les acteurs.
- A Montélimar : le projet « Roulez Jeunesse » a réuni 40 jeunes de toute la Région Auvergne Rhône-Alpes qui ont réalisé un parcours à vélo entre Lyon et Montélimar ; 121 jeunes ont participé au Tournoi de la République.
- A Romans : l'action du Lab'Elles, un lieu destiné aux jeunes filles, continue à se développer grâce aux crédits alloués par la Fondation Break Poverty. Ce lieu support à l'accompagnement des jeunes romaines a fait l'objet d'un projet pédagogique à forte dimension citoyenne.
- A Crest : la charrette santé (action partenariale de prévention des risques sanitaires) a touché 375 jeunes ; 230 lycéens ont participé à l' « Action Prévention Drogues ».
- En 2018, 73 jeunes ont été accompagnés par nos équipes dans le cadre des chantiers éducatifs, pour un volume total de 2 217 heures de travail et 89 contrats distincts (32 filles et 41 garçons).
- Renforcement des réseaux partenariaux : Département, collectivités territoriales, Etat au titre de la Politique de la Ville, associations locales, établissements scolaires, CMS, PJJ, SPIP, missions locales, entreprises d'insertion...
- Pour s'adapter aux nouveaux modes de socialisation des jeunes via les réseaux, les équipes de Crest et Montélimar ont intégré le dispositif « Promeneurs du Net ».

Enjeux et perspectives

- Chaque équipe anticipe en permanence les objectifs et enjeux à tenir sur le territoire. Les éducateurs sont particulièrement mobilisés sur la prévention de la santé et des conduites à risque en renforçant les facteurs de protection, sur la lutte contre le décrochage scolaire en étant en lien avec les décrocheurs le plus tôt possible (participation aux cellules de veille notamment), sur le raccrochage des jeunes « sans solution » en maintenant une dynamique au moyen des chantiers éducatifs.
- Présence sur les réseaux sociaux, notamment Facebook ; développement de nouvelles pratiques et de nouveaux outils en lien avec l'usage des écrans.
- Nécessité de renforcer notre intervention à destination des adolescents âgés de moins de 16 ans.
- Enfin, il serait souhaitable qu'au cours de l'année 2019, et en concertation avec le Département et les communes, nous puissions entamer une réflexion préalable au renouvellement de nos conventions pour 2020.

« Repérer, approcher, accrocher et devenir un accompagnant, une passerelle, un lien, parfois fragile, entre le jeune en rupture et la société dans laquelle il doit trouver sa place, telle est la mission principale de l'éducateur de prévention spécialisée. »

DATE DE CRÉATION : 1974

HABILITATION : Arrêté d'habilitation du Président du Conseil Départemental en date du 30 décembre 2015

Implantation géographique : Les équipes interviennent actuellement sur 3 territoires drômois :

- les quartiers « politique de la ville » de Romans-sur-Isère
- les quartiers « politique de la ville » de Montélimar
- le territoire du Crestois et du Pays de Saillans (communes de Crest, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans, toutes situées en Zone de Revitalisation Rurale/ZRR).

PUBLIC :

Catégories d'âge : 11-21 ans

Caractéristiques sociales :

- Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et eux-mêmes confrontés à des situations d'exclusion
- Jeunes « en errance », « SDF » et en rupture familiale, aux parcours chaotiques (dont d'anciennes prises en charge ASE ou PJJ)
- Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés ; dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre.

MISSIONS :

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance : Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et de leurs familles, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Intervenant sans mandat nominatif, mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes, l'action de la « Prév' » s'organise autour de principes opérationnels consistant notamment à aller à la rencontre de son public au travers d'une présence sociale de rue, d'accompagnements socioéducatifs personnalisés, d'actions et activités collectives.

OBJECTIFS :

- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis-à-vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination...),
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, logement, accès à l'autonomie, en partenariat avec les institutions compétentes ; favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation...),
- Prévenir les conduites à risques, conduites addictives ou mises en danger,
- Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement ; contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse.



TREMLIN

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) intervenant dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, ou d'une mesure pénale. Tremplin accompagne chaque adolescent individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont étroitement associés au projet de leur enfant.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 5 472, dont 5 472 pour le département de la Drôme
- Taux d'occupation (CPOM) : 107 %
- Nombre de bénéficiaires : 24
- 20 candidatures pour 10 admissions (50 %).

Faits notables

- 13 placements par un juge des enfants, 6 gardes ASE, 5 contrats administratifs.
- 19 garçons (80 %) et 5 filles.
- Âge moyen : 15 ans.
- Origine géographique : 17 Valence, 4 communes limitrophes, 3 Romans et Bourg-de-Péage.
- Durée moyenne du placement : 15 mois.
- Scolarisation : 1 Ecole de la Deuxième Chance, 5 en scolarité aménagée (1 en 4e ; 3 en 3e ; 1 en 2de pro), 1 confié à la mission de lutte contre le décrochage scolaire, 3 sans piste, 1 en soin, 1 projet autonomie.
- Plus d'une vingtaine de stages en entreprises pour 13 jeunes.
- Situation des 12 sortants : 1 déménagement, 2 majeurs sans mesure, 1 contrat jeune majeur, 2 placements ASE, 1 accueil en Hôpital Psy, 1 placement en CEF, 2 mainlevées pour absence de collaboration, 2 AEMO.
- Dans la grande majorité des situations, les adolescents accompagnés à Tremplin restent dans leurs familles à l'issue de la prise en charge. Un des objectifs de l'accueil de jour vise à éviter l'accueil continu avec hébergement.

Réalisations

- Inscription systématique à la Mission Locale pour tous les plus de 16 ans.
- Activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble.
- Activités sportives, de bien-être et de découverte culturelle.
- Prévention des conduites à risques, santé.
- Découverte de l'environnement socio-professionnel.
- Contribution à l'Accueil Adolescents de la Maison des Adolescents de Valence.
- Mise en place d'un groupe de parole type «analyse de la pratique» à destination des parents.

Enjeux et perspectives

- Objectifs CPOM en cours de réalisation : conduire un travail de réflexion permettant une évaluation des compétences parentales, intensifier le travail sur la santé et les ateliers «corporels».
- Objectifs de travail en lien avec la démarche d'amélioration de la qualité : adapter nos modalités d'accompagnement aux problématiques psychologiques des mineurs accompagnés, améliorer la lisibilité de l'expression des usagers, continuer à développer des lieux d'écoute pour les parents, développer la transversalité entre les différents pôles de l'association : objets de travail communs et continuité des parcours, mise en œuvre du dossier informatisé de l'enfant, formation «Bientraitance».

DATE DE CRÉATION : 2007

Localisation géographique : 54 rue Roberval - 26000 VALENCE

HABILITATION : par le Conseil Départemental et la PJJ au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et des articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative.

PUBLIC : adolescents âgés de 12 à 18 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, ayant des rapports difficiles avec la scolarité et les adultes chargés de leur éducation (non-respect des règles et des limites, instabilité, manque de confiance...), souvent accompagnés de difficultés d'apprentissage ou de rupture scolaire, et présentant fréquemment des problèmes de comportement.

MISSIONS : Apporter aux jeunes accompagnés un soutien éducatif renforcé pouvant contribuer à éviter un accueil continu (placement avec hébergement). La famille est accompagnée dans l'exercice de sa fonction parentale.

Par la mise en œuvre d'une prise en charge diversifiée et personnalisée, Tremplin permet d'opérer un réaménagement des rapports que l'adolescent entretient avec son environnement, ainsi qu'une remobilisation visant idéalement à une réintégration ou intégration dans un cursus scolaire ou de formation.

OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE :

- Sur la base d'une analyse globale de la situation du jeune, de ses besoins, de ses ressources, l'accompagner progressivement dans la réduction des difficultés qu'il rencontre sur le plan éducatif, de la santé (tant physique que psychologique), de son inclusion sociale (accès à l'instruction, à la formation, à la culture, à la citoyenneté...).

- Du fait de la mise en place d'un espace de vie rassurant et d'un large panel d'activités supports l'amener à s'apaiser, se reconstruire, se socialiser.

- Par des rencontres et des échanges réguliers, aider les parents à apporter des réponses adaptées aux besoins de leur enfant.

CONSTATS ET QUESTIONNEMENTS

- La déscolarisation n'est qu'un symptôme (rajeunissement des exclusions scolaires).
- Les difficultés d'apprentissage et les handicaps non repérés ; l'absence récurrente de diagnostic fiable ; les problématiques « dys » en forte augmentation.
- La nécessité de prise en charge individuelle (1 pour 1) et la difficulté du collectif.
- La stricte nécessité d'une meilleure connexion : santé - éducatif - santé mentale.
- La précarisation économique des familles et leur isolement.

"Je ne perds jamais,
soit je gagne, soit j'apprends."

Nelson MANDELA (1918-2013)



CHANTIERS ÉDUCATIFS

Les jeunes les plus en difficulté échappent aux démarches classiques d'insertion et de formation. Pour les remobiliser leur apporter des compétences et une expérience, les chantiers éducatifs leur offrent un contrat de travail et un accompagnement, en répondant à des besoins de collectivités locales ou d'entreprises.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 73.
- 34 chantiers, 89 contrats de travail, 2217 heures rémunérées.

Faits notables

- 41 garçons (56 %) et 32 filles.
- Origine des candidatures : 53 PS de Romans, 15 PS de Montélimar, 5 PS Crestois et Saillans
- 63 % sont âgés de 16 à 18 ans, 34% sont âgés de 19 ans et plus
- Principales motivations des jeunes : besoins financiers, avoir de l'expérience ou un projet, sortir de l'isolement, découvrir un métier, trouver un rythme de vie.

Réalisations

- Types de chantiers : chantiers peinture, entretien des espaces verts, débarrassage/nettoyage, lunchs (traiteur), réfection de bâtiments
- Partenariats : ENEDIS ; Valence Romans Habitat, Montélimar Habitat ; BVC ; collectivités territoriales (dont Romans, Montélimar Crest et le Département), partenaires associatifs, PJJ, Collectif Emplois Solidaires, FACE 07-26.

Enjeux et perspectives

- Les partenaires sont sensibles aux chantiers éducatifs, nombre d'entre eux montrent une fidélité au dispositif. Les associations de l'économie sociale et solidaire montrent un réel soutien.
- L'activité chantiers éducatifs n'a pas de personnel dédié : les équipes de Prévention spécialisée de Crest, Montélimar et Romans assurent l'encadrement des jeunes, soutenus par la maîtresse de maison du Dispositif territorial Sud de Puygiron et de l'encadrant technique de la ville de Romans.
- La baisse des financements attribués à la Prévention spécialisée et la diminution, en 2016, du nombre d'équipes intervenant sur le département viennent directement impacter l'organisation des chantiers éducatifs.
- Pistes de réflexion : étudier la professionnalisation des jeunes (certification), élargissement de l'offre, participation des clients aux bilans socioprofessionnels post-chantier des jeunes.

En lien avec la circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999, le chantier éducatif est un outil permettant la conduite d'un travail de socialisation auprès d'un public jeune éloigné des dispositifs et particulièrement exposé à la délinquance. Il s'inscrit dans le travail d'accompagnement engagé par les éducateurs de Prévention spécialisée et vise à raccrocher ce public aux institutions, à servir de « tremplin » vers une formation, un apprentissage, un emploi.

L'AI (association intermédiaire) XP2i est la structure juridique destinée à établir les contrats et les fiches de paie des jeunes suivis par la Sauvegarde26 et placés en situation de travail au sein de chantiers éducatifs gérés par le service de Prévention spécialisée.

Les chantiers sont prioritairement destinés aux jeunes de 16 à 25 ans relevant de la Prévention spécialisée : jeunes sans emploi ni qualification, rencontrant des difficultés d'ordre social, en risque d'exclusion et particulièrement exposés à la délinquance.

Le chantier éducatif constitue ainsi une véritable porte d'entrée vers l'insertion pour des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun.

DATE DE CRÉATION : 2006

CADRE LÉGAL : Activité portée par la Prévention Spécialisée et l'association intermédiaire XP2i.

PUBLIC : Filles et garçons de 14 à 16 ans (législation particulière) et de 16 à 25 ans.

MISSION : Accueil, accompagnement et mise à disposition à titre onéreux de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.

OBJECTIFS :

- L'insertion socioprofessionnelle
- La réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation
- La remobilisation afin de prévenir le basculement dans la délinquance.



XP2i - ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 22
- 37 demandes (fiches de prescription) pour 7 admissions (19 %).

Faits notables

- 20 hommes et 2 femmes.
- Âge moyen : 39 ans (de 22 à 60 ans).
- Origine géographique : Montélimar Agglomération 86 %, Communauté de communes de Dieulefit 14 %.
- 14 bénéficiaires du RSA , 6 jeunes de moins de 26 ans, 2 bénéficiaires de l'ASS .
- Durée moyenne de présence : 7 mois. Aucun des salariés n'est resté la totalité de ses 24 mois d'agrément.
- Situation à la sortie pour les 15 sortants : 6 sorties « positives » : 1 CDI, 3 CDD, 2 formations ; 4 fins de contrat sans débouché, 1 pour raison de santé, 1 rupture de contrat (incarcération, faute grave, maladie, déménagement).

Réalisations

Poursuite des activités d'insertion en palefrenerie, bâtiment et espace verts dans un contexte de fermeture du chantier d'insertion. Annonce de l'arrêt des activités fin juin et fin septembre, le chantier d'insertion XP2i s'engage dans un moratoire d'une année.

Enjeux et perspectives

Une réflexion associative est engagée en 2019 sur l'avenir du chantier d'insertion XP2i. Au-delà de l'enjeu de trouver le modèle économique et de faire face à la diminution des financements publics, un redéploiement stratégique de l'association XP2i pourrait être une option en lien avec les réseaux locaux de l'insertion par l'activité économique.

TÉMOIGNAGE

Virginie est bénéficiaire du RSA. Elle signe en octobre 2017 un CDDI sur le chantier d'insertion XP2i. Progressivement, elle retrouve confiance en elle. Elle effectue plusieurs immersions professionnelles en entreprise. Au fil des mois, elle évolue dans ses compétences et dans son savoir-être. Et, au gré d'une opportunité professionnelle, elle signe en 2018 un contrat PEC dans une association pour une durée d'un an renouvelable avec une perspective de formation professionnelle. Un chemin de reconstruction est à l'œuvre...

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

HISTOIRE : L'association XP2i a été créée en 1994 pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est le cadre légal des chantiers d'insertion organisés sur le site de Puygiron.

Le nom « XP2i » vient des mots « expédition, incinérateurs et insertion ». A son origine, l'association créait des incinérateurs à destination des refuges de haute montagne et de dispensaires de soins hospitaliers à l'étranger (Albanie, Maroc, Tanzanie...)

AUTORISATION : La convention ACI (atelier et chantier d'insertion) signée avec la DIRECCTE, la Région AuRA, le Département de la Drôme et Pôle Emploi, s'inscrit dans le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la Mission Travail et Emploi.

PUBLIC : Jeunes (18-24 ans), bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (à partir de 25 ans), détenus en placement extérieur.

MISSIONS : Embauche de demandeurs d'emploi en CDD d'Insertion (CDDI), afin de les remobiliser et de les accompagner vers un retour à l'emploi. Ces démarches s'appuient sur des chantiers basés sur 3 activités : entretien des espaces verts, second œuvre du bâtiment et palefrenerie (soins aux équidés du centre équestre des Amis et Cavaliers du Jabron).

OBJECTIFS :

- Acquisition d'une nouvelle dynamique à partir de l'intégration d'une équipe et de la reprise d'un rythme de travail (ponctualité, assiduité, savoir-être).
- Démarches pour lever les freins à l'emploi : logement, mobilité, santé (CMU, addictions...).
- Élaboration et test d'un projet professionnel.
- Accès à la formation collective ou individuelle.
- Retour vers un emploi durable.



PLACEMENT EXTÉRIEUR DE JEUNES DÉTENUS

Le placement extérieur s'adresse à de jeunes détenus qui demandent un aménagement de peine. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion de la personne.

Chiffres-clés :

- Nombre de journées : 728
- Nombre de bénéficiaires : 11
- Nombre de demandes et d'admissions : 35
- Depuis son ouverture en juillet 2014, le service a accueilli 32 détenus dont 2 femmes.

Faits notables

- 11 hommes, pas de femme (aucune demande en 2018).
- Age : 6 de 20-25 ans, 4 de 25-30 ans et 1 de plus de 30 ans.
- Origine géographique : 8 Valence, 1 Fleury-Mérogis.
- 2 placements dans le cadre de l'article 723-15 du code de procédure pénale.
- Principaux motifs des placements : multirécidivistes (conduite sans permis, problèmes d'addiction, vols, trafic de stupéfiants), rupture familiale, désocialisation.
- Contrôles : 174 appels téléphoniques et 42 visites à domicile.
- Durée moyenne de placement pour les 7 sortants : 3 mois.
- Situation pour les 5 sortants : 1 renouvellement du CDDI, 3 incarcérations, 1 création d'entreprise.

Réalisations

Un Comité de suivi a eu lieu en fin d'année entre les cadres du SPIP et la Sauvegarde 26. Cette instance a permis de présenter un bilan qualitatif des placements extérieurs accueillis durant l'année, et de poursuivre la réflexion sur notre dispositif.

Nous avons sollicité d'autres associations d'insertion pour l'accueil de détenus en placement extérieur en CDDI dans l'un des ACI du Groupement AXED, qui regroupe quatre associations dans le champ de l'IAE. Ces quatre associations ont déjà accueilli chacun, a minima, un détenu en placement extérieur.

Nous avons, en juin 2018, présenté l'action placement extérieur au centre pénitentiaire du Pontet (84). Le SPIP du Vaucluse pourra, selon les situations, nous orienter, en accord avec le SPIP de Drôme-Ardèche, des demandes de placement.

En cours d'année, nous avons expérimenté l'accueil en placement extérieur d'une personne écrouée venant de centrale (longue peine). Le placement s'est avéré positif et précieux pour cette personne au terme d'un long temps de détention.

Enjeux et perspectives

La nouvelle convention permettant à l'action de passer de 5 à 10 places va permettre d'accueillir un plus grand nombre de personnes écrouées en placement à l'extérieur. Un travail de rapprochement avec la maison d'arrêt de Privas est engagé à la demande de la direction départementale du SPIP 26-07, en vue d'accueillir des personnes incarcérées en Ardèche.

Ce dispositif concernant des adultes sous main de justice s'inscrit dans la logique du pôle réunissant les services relevant dans notre association de l'ordonnance de 1945. Il apparaîtrait pertinent que cette activité puisse être rattaché dans un proche avenir au Pôle Justice pénale de la Sauvegarde 26.

TÉMOIGNAGE

« Cela fait maintenant 6 mois que j'ai intégré le cadre du placement extérieur et l'impact que ça a eu sur moi n'est pas négligeable. Cela m'a permis d'acquérir une certaine autonomie, également de découvrir le monde du travail que je n'avais jamais connu auparavant.

J'ai acquis beaucoup de compétences grâce à cette insertion, de savoir-être et de savoir faire.

Aujourd'hui, je sais ce que c'est d'avoir de l'argent propre, un salaire gagner honnêtement et ça n'a pas la même valeur que l'argent illicite.

On a su me faire confiance et cela a eu un effet bénéfique sur moi, même si les débuts ont été légèrement difficiles : j'ai su faire face à la tentation pour ne pas décevoir les personnes qui ont cru en moi. Je tiens à remercier toute l'équipe du placement extérieur à Puygiron ». P, 25 ans

HISTOIRE : Ce service a été créé en juillet 2014, avec l'accueil d'un premier jeune détenu, à partir d'un partenariat établi avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Localisation géographique : Dispositif Territorial Sud, à Puygiron.

CADRE LÉGAL : Justice pénale des majeurs. Le placement extérieur est un aménagement de peine qui fait suite à une demande motivée du détenu validée par le Juge d'Application des Peines.

Public : Jeunes détenus de 18 à 30 ans originaires de la Drôme.

MISSIONS : Offre d'accueil, d'hébergement et d'appui à une démarche d'insertion dans le cadre d'un placement extérieur. Dispositif original axé sur l'insertion professionnelle, la médiation animale, le soutien psychologique et le renforcement de l'accompagnement social.

OBJECTIFS :

- Préparation de la sortie de détention dans le cadre d'un placement extérieur

- Mise en place d'un projet de réinsertion globale pour le jeune détenu visant son autonomie, à travers la gestion d'un logement, un accompagnement social et professionnel renforcé, et la mise en place d'activités favorisant une remobilisation psychologique et sociale (équitation adaptée, suivi psychologique).

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le dispositif de prévention de la radicalisation, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille. Outre l'évaluation de la situation du mineur, il s'agit d'un suivi social et éducatif visant l'apaisement des conflits et la réinscription du jeune dans son environnement.

Chiffres-clés

- 3 mineurs orientés par le service de la Préfecture ont été pris en charge par l'équipe.
- 1 situation nouvelle.
- 52 entretiens, dans les locaux de la Sauvegarde26 mais également au domicile des familles.

Faits notables

- 3 garçons.
- Age moyen : 15,6 ans.
- Origine du suivi : signalement au numéro vert 0 800 005 696.
- Origine géographique : 1 Châteauneuf-sur-Isère, 1 Montoisson, 1 Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Motifs : suspicion de radicalisation, changement de comportement et/ou des habitudes de vie, repli sur soi, difficultés scolaires.
- Durée moyenne des suivis : 13 mois.

Réalisations

- La Sauvegarde 26 est la seule association du département à proposer une prise en charge globale et individualisée de personnes signalées comme étant engagées dans un processus de radicalisation religieuse.
- Accompagnement hyper-individualisé ; évaluation systémique et globale de la situation des mineurs : contexte socio-économique et familial, bilan individuel, milieu extérieur immédiat.
- Intervention dans le cadre de la journée d'étude réalisée par l'association REMAID intitulée « Jeunesse - Education - Entreprise : quel positionnement face à la radicalisation ? ».
- Intervention dans le cadre de la journée d'actualité organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale intitulée « Prévention de la radicalisation, vers une dynamique territorialisée ».
- Deux journées de formation suivies dans le cadre du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation à destination des acteurs locaux pour la prise en charge et l'accompagnement des familles et des jeunes radicalisés.

Enjeux et perspectives

- de la Sauvegarde 26 diversifie son action à la demande de la préfecture de la Drôme en proposant un accompagnement spécifique à destination de majeurs isolés concernés par un processus de radicalisation.
- L'année 2018 est marquée par une diminution importante du nombre d'accompagnements dans le cadre du dispositif de prévention de la radicalisation. Ceci trouve en partie une explication dans le recentrage de l'action politique nationale vers la prise en charge de mineurs de retour de zone de combat, nécessitant un accompagnement hautement spécifique notamment concernant la prise en compte des traumatismes de guerre. Dans une grande majorité des cas, les enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance par ordonnance de placement provisoire prise au moment de

leur arrivée sur le territoire français.

- Le dispositif de prévention de la radicalisation étend son action en 2018 auprès de majeurs isolés en voie ou en danger de radicalisation violente. En ce sens, des modalités de prise en charge spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter la réinsertion dans la société civile de cette catégorie de bénéficiaires.
- L'évolution du contexte national dans lequel s'inscrit le dispositif de prévention de la radicalisation et le redéploiement de l'action à destination à la fois de mineurs et de majeurs en risque de radicalisation violente conduisent les professionnels à réaffirmer une démarche de prévention renforcée, pour protéger l'ensemble de ces publics particulièrement exposés au discours de violence et de rupture.

"Il est possible de réduire les comportements criminels en accordant un soutien, le plus tôt et le plus massivement possible aux enfants à risque, à leur famille et à leur entourage immédiat."

Robert CARIO, Victimologie - De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale, 2001

CADRE LÉGAL : En partenariat avec le CIDFF et la Préfecture de la Drôme.

PUBLIC : Mineurs âgés de 11 à 17 ans, venant de la Drôme.

• **Mission :** La Sauvegarde26 et le CIDFF participent au dispositif de cellule de suivi et de prévention de la radicalisation mis en place par la Préfecture de la Drôme dans le cadre de l'action «prévention de la radicalisation et prise en charge des familles victimes de ces situations». Objectifs :

- Soutien aux mineurs et aux familles : proposer un lieu d'écoute et d'échange, un soutien et un accompagnement aux mineurs manifestant des signes de radicalisation, ainsi qu'à leurs familles ;
- Soutien socio-éducatif : promouvoir un accompagnement clinique, social et éducatif ; garantir un traitement administratif et juridique adapté à la situation des familles et des jeunes.



Les situations des mineurs suivis ont pour traits communs une défaillance de la parentalité au sens de présence, repères, protection et transmission ; une quête ou une perte identitaire large (familiale, personnelle et citoyenne) ; ainsi qu'un sentiment de stigmatisation lié à leurs croyances religieuses.

"Savoir pour prévoir, afin de pouvoir."

Auguste COMTE (1798 - 1857)

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, administrateurs ad hoc, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.



ANNUAIRE DES SERVICES

Siège

Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67
scag@sauvegarde26.org

Pôle Milieu Ouvert

Service d'Investigations Éducatives (SIE)

238 rue Barnave - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 43 94 30 - 04 75 43 94 32 / Fax 04 75 43 94 31
sie@sauvegarde26.org

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

Service d'Accompagnement Social et Éducatif de Proximité (SASEP)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 66 20 / Fax 04 75 55 01 93
aemo@sauvegarde26.org

Pôle Hébergement & protection

Villas éducatives et Hébergement diversifié

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 42 14 29 / Fax 04 75 43 80 21
feducatif@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
sagajm@sauvegarde26.org

Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
sapmf@sauvegarde26.org

Pôle Parentalités & accueil familial

Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 43 80 20 / Fax 04 75 43 80 21
cpfs@sauvegarde26.org

Accueil Écoute et Médiation Familiale (AEMF)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 43 80 21
aemf@sauvegarde26.org

Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 19 04 / Fax 04 75 43 80 21
aemf@sauvegarde26.org

Pôle Justice Pénale des mineurs

Centre Éducatif Renforcé (CER)

Chemin de la Tuilière - 26160 PUYGIRON
Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 75 53 81 75
cer@sauvegarde26.org

Centre Éducatif Fermé (CEF)

1 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 86 00 16 / Fax 04 75 42 42 19
cef@sauvegarde26.org

Centre Hébergement Diversifié (CHD)

1 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 25 92 54 / Fax 04 75 25 92 58
chd@sauvegarde26.org

Pôle Prévention, insertion, ESS

Prévention Spécialisée (PS) - Chantiers éducatifs

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 53 30 / Fax 04 75 42 43 53
prevention@sauvegarde26.org

Tremplin - Accueil de jour

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 44 45 31 / Fax 04 75 44 45 32
tremplin@sauvegarde26.org

Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE



7 et 9 rue Lesage - 26000 Valence
Tél. 04 75 82 19 00 - Fax 04 75 55 79 67
contact@sauvegarde26.org
sauvegarde26.org